Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 4

Rubrik: Le 13 mai à Delémont à 9 h. 30 à l'Aula du Collège : procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ADIJ du 11 juin 1960 au Foyer à Moutier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'est d'ailleurs le double but que poursuit l'ADIJ : contribuer au développement du Jura tout en gardant au pays son « visage aimé ». Ce visage aimé que personnifie parfaitement le Pont de la Maltière qui date du moyen âge et qui tire son nom de la Maltière ou Maladrerie, ancien hôpital de lépreux qui s'élevait à côté et qui a disparu il y a trois quarts de siècle environ. La forme archaïque de ce pont, en dos d'âne, ne se prête guère à la circulation d'aujourd'hui. Elle a déjà provoqué des accidents. Mais il n'y a pas de problème insoluble. L'installation de feux de signalisation lui a sans doute sauvé la vie.

L'époque moderne, qui nous vaut la rencontre inattendue du Pont de la Maltière et de la Tour de la Molière devait bien ça à cette arche remarquable jetée sur la Sorne.

ADIJ

Le 13 mai à Delémont

à 9 h. 30 à l'Aula du Collège

Programme général

1. Ouverture.
2. Procès-verbal.
3. Rapport annuel.
4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité.
5. Budget et cotisations.
6. Nomination d'un vérificateur des comptes.
7. Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 30 avril).
8. Divers et imprévu.

Ordre du jour de l'assemblée

09.30 Assemblée générale.

11.00 env. Deux conférences :

M. le Dr Pierre Rebetez, sur Delémont ;

M. Simon Kohler, conseiller national, sur les nouvelles conventions horlogères.

11.45 Réception par la Municipalité de Delémont à l'Hôtel de Ville.

12.30 Banquet au Restaurant Central.

15.00 Visites facultatives :

a) du Musée jurassien ;

b) de Dozière S. A., fabrique de cellulose.

I. Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ADIJ du 11 juin 1960 au Foyer à Moutier

Présidence : M. Frédéric Reusser, Moutier.
Procès-verbal : M. René Steiner, Delémont.
Présents : 132 membres et invités.

Dès 9 heures, membres et invités se rassemblent devant l'Aula de l'Ecole primaire de Moutier où la Fanfare municipale joue les plus beaux morceaux de son répertoire et crée l'atmosphère de fête qui restera celle de toute la journée. Puis tout le monde se presse à l'Aula La Municipalité y reçoit l'ADIJ. Chacun savoure les petits ramequins au fromage arrosés d'une excellente goutte de blanc.

Les souhaits de bienvenue de M. Graf, maire de la ville de Moutier, sont très appréciés. C'est avec un léger retard que tout le monde passe ensuite dans la grande Salle du Foyer, où à 9 h. 55 le président, M. Reusser, ouvre les assises annuelles.

1. Ouverture

M. Reusser s'adresse comme suit à l'assemblée :

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

» Messieurs les invités,

» Messieurs les membres d'honneur,

» Messieurs les membres de l'ADIJ,

» C'est un grand honneur et une joie pour moi de pouvoir saluer en ce jour les participants à l'assemblée générale annuelle de notre association. A vous tous, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite, au nom du comité, une bien cordiale bienvenue. Je suis d'autant plus heureux de vous recevoir cette année que c'est la ville de Moutier, lieu de mon domicile, qui a été choisie pour notre rencontre.

» Moutier est une des communes fondatrices de l'ADIJ, avec Delémont, Laufon, Porrentruy et le Comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs. C'est aussi une des plus anciennes cités du Jura, puisque sa fondation remonte au milieu du VIIe siècle, époque où fut établi le monastère de Moutier-Grandval par saint Valbert, qui désigna saint Germain comme premier abbé. Celui-ci mourut martyr de sa foi, près de Courrendlin, alors qu'il venait de parlementer avec l'envahisseur, le duc d'Alsace Cathicus pour sauver les habitants de l'abbaye et leurs biens. La crosse du célèbre abbé est conservée en l'église Saint-Marcel à Delémont.

» Une église-collégiale à laquelle on donna le nom de Saint-Germain vint compléter l'abbaye. Elle fut agrandie et reconstruite plusieurs fois jusqu'à son abandon complet après la réforme, en 1528. En 1863, nouvelle reconstruction par la Paroisse protestante qui devait abandonner l'église de Saint-Pierre menaçant de tomber en ruine. La collégiale est derechef en transformation complète en vue de lui donner son style roman primitif. Elle constitue un monument historique de première valeur qui fait honneur à ceux qui ont eu le courage et l'esprit de sacrifice nécessaire pour entreprendre cette restauration. Le comité de l'ADIJ, sollicité par sa commission des sites, n'a pas cru

devoir refuser son aide à cette œuvre de renouveau, comme il l'a fait naguère pour Bellelay.

» Moutier, bourgade essentiellement paysanne et artisanale jusque dans la deuxième moitié du XIXe siècle, est devenue industrielle. Il est vrai que l'étroitesse de la vallée où elle se trouve et par conséquence le peu d'étendue de son territoire agricole productif, ainsi que les voies de communication précaires des anciens temps ne lui ont pas permis de se développer grandement avant l'établissement des chemins de fer. N'oublions cependant pas que sa verrerie (toujours en activité) est ancienne, qu'il y avait autrefois une poterie, une tuilerie et que, non loin de l'entrée des gorges de Court, on a extrait de la terre réfractaire. Au siècle passé, il y avait aussi deux fabriques d'horlogerie (La « Grande » et celle du Nord), ainsi que des ateliers de petite mécanique.

» Aujourd'hui, Moutier est un centre industriel connu dans le monde entier par ses fabriques de tours automatiques de haute précision, ses ateliers de décolletage et ses fabriques d'horlogerie. La localité se développe à un rythme accéléré et elle compte aujourd'hui plus de 7200 habitants.

» Les voies de communication ont été difficiles à établir et ont demandé la construction de plusieurs ouvrages d'art, autant pour les routes que pour les chemins de fer. De nouvelles tâches s'annoncent dans tous les domaines d'intérêt public. Moutier espère l'aménagement prochain de la grande artère routière Delémont - Bienne avec sauvegarde, dans la mesure du possible, des beautés naturelles. Dans le domaine des voies ferrées, elle voit venir avec plaisir et impatience la mise en chantier de la nouvelle gare. Nous saisissons l'occasion pour remercier les CFF de l'intérêt témoigné non seulement à notre ville, mais à toute la région.

» Mesdames et Messieurs,

» Vous trouverez dans le rapport annuel qui vous a été adressé, le résumé de l'activité de votre comité et des diverses commissions. Vous constaterez que les tâches qui se présentent tout au long de l'année sont diverses et multiples, mais aussi utiles et intéressantes. Nous osons espérer que notre activité aura l'heur de vous satisfaire et que vous pourrez lui donner votre approbation. C'est dans ces sentiments que je vous réitère mes sentiments de bienvenue et que je déclare ouverte la 35e assemblée générale de notre association. »

Le président est longuement applaudi. Il excuse ensuite l'absence de M. le conseiller d'Etat Moine, retenu par un deuil dans sa famille et adresse un chaleureux salut à nos invités. Ce sont : MM. Huber, conseiller d'Etat, Giroud, Kohler et Wilhelm, conseillers nationaux, Hof, vice-chancelier, Béguelin, procureur, Sunier, Schmid et Bindit, préfets, Carnal et Steullet, présidents du tribunal, Dr Jenny, du Département de l'intérieur, Bâle, Claude, de la Chambre de commerce de Belfort, les représentants de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Moutier, Marguerat, directeur du Ier arrondissement des CFF et Sauvageat, chef d'exploitation, Braun, président de la Direction de l'EBT-SMB et Mohr, directeur, von Kaenel, directeur des C.J., Eckert, ingénieur d'arrondissement, Primault, président de la Chambre suisse de l'horlogerie, Winkelmann, directeur de l'Office central forestier suisse, Sigrist, représentant de la

Chambre de commerce française en Suisse, Guggisberg, représentant l'O.G.G., Oettinger, Mœckli, Dr Mouttet, Dr Comment, Henry, Dr Péquignot, membres d'honneur, Keller, de la Chambre de commerce de Bâle, Friedli, président de la Commission cantonale pour la protection de la nature, Michel et Kressig, députés, Rebetez, Chausse et Dr Joray, les présidents des associations sœurs, la presse.

Il adresse un salut particulier à M. le Dr Walthard, adjoint à la Division du commerce, qui remplacera M. le ministre Schaffner comme conférencier. M. Schaffner a dû partir subitement pour l'étranger et s'en excuse.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 1959 a été publié dans le bulletin N° 4/1960 (p. 64-70). Il est approuvé sans discussion.

3. Rapport annuel

Il a paru aux pages 73 à 93 du même bulletin. Il est approuvé sans discussion.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

Le caissier, M. Farron, commente les comptes publiés dans le même bulletin. L'excédent des recettes se monte à 25 316 fr. 05 et la fortune au 31 décembre écoulé à 279 360 fr. 30.

M. Wüst, vérificateur permanent, donne connaissance du rapport de vérification et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité, ce que l'assemblée fait sans discussion.

5. Budget et cotisations

Le caissier présente le budget pour l'exercice en cours comme suit :

Administration		
Fournitures bureau, imprimés . . .		2 000.—
Ports, téléph., frais cpte de chèques . .		1 500.—
Abonnements et cotisations		1 500.—
Travaux bureau et propagande . . .		2 000.—
Frais séances et indemnités		14 500.—
Divers		4 000.—
Cotisations	16 000.—	
Bulletin		
Administration et rédaction		5 500.—
Impression, clichés, ports		15 000.—
Publicité	10 000.—	
Abonnements	5 000.—	
Intérêts		
Dépôts/titres	4 500.—	
Compte bloqué	200.—	
A reporter	35 700.—	46 000.—

Report	35 700.—	46 000.—
Subventions		
de la Seva	27 500.—	
de l'Etat	10 000.—	
de l'ADIJ		25 000.—
Commissions		9 000.—
Immeuble	3 500.—	
Excédent	3 300.—	
	80 000.—	80 000.—

Il propose aussi de maintenir les cotisations à leur taux actuel. L'assemblée approuve le budget.

6. Elections

a) du président

M. Sunier, vice-président, annonce à l'assemblée que M. Reusser, président, est démissionnaire. Cette démission est motivée par des raisons de santé et d'âge.

Le comité en a pris acte dans sa séance du 20 avril à Tramelan. Il propose à l'assemblée de l'accepter et annonce qu'il aura l'occasion, un peu plus tard, de remercier le président des éminents services rendus à l'ADIJ et au Jura.

M. Reusser déclare que le comité unanime propose de confier la présidence à M. René Steiner, le secrétaire actuel de l'association.

L'assemblée appelle M. Steiner à la présidence de l'association par acclamations.

M. Reusser félicite le nouveau président qui remercie en ces termes :

« Permettez-moi, Monsieur le Président et Messieurs, de vous exprimer ma très vive satisfaction et ma reconnaissance pour la marque de confiance que vous venez de me témoigner.

» Ce n'est pas tant le fait de prendre en main les destinées de l'ADIJ qui est cause de mon émotion, mais bien plutôt l'unanimité chaleureuse avec laquelle vous avez approuvé le choix du comité central.

» C'est la première fois, depuis la création de l'ADIJ en 1925, qu'une assemblée générale désigne un nouveau président. C'est assez dire que, pour ce genre de manifestation, nous manquons singulièrement de traditions. Le moment est venu d'en créer une, car il ne me sera pas donné de battre le record de durée de mon prédécesseur.

» Je vous demande donc, Monsieur le Président et Messieurs, l'autorisation de m'acquitter dès maintenant de deux devoirs, le premier à l'égard du président sortant de charge, le second à votre égard. Le premier concerne le passé, le second l'avenir.

» Je ne pourrais accéder à la présidence de l'ADIJ sans rendre un hommage personnel à M. Reusser. L'Association pour la défense des intérêts du Jura, Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois telle qu'elle existe aujourd'hui, est moralement et matériellement son œuvre. Il lui a donné le meilleur de lui-même et il a su,

grâce à son intelligence, à sa clairvoyance et à son sens des réalités en faire un groupement qui est devenu indispensable à la vie du pays jurassien. Dans un instant, M. Sunier, notre vice-président, relèvera d'une manière plus appropriée et plus complète les mérites que M. Reusser s'est acquis à la tête de l'ADIJ. Mais il est une chose qu'il ne saurait vous dire et que je ne puis vous taire, moi qui fus pendant 25 ans son collaborateur le plus direct, c'est ce que fut notre collaboration. Elle fut totale, sans failles, de tous les instants. Dire qu'elle fut toujours très facile serait abuser de votre crédulité, car on n'épouse pas ainsi les idées et le caractère d'autrui sans se faire violence une fois ou l'autre et je pense que cela est vrai pour lui comme pour moi. Mais notre collaboration fut franche et loyale. Et le seul fait qu'elle ait duré 25 ans est une preuve éclatante de ses qualités profondes. Il y a eu moins de frictions entre le président et le secrétaire de l'ADIJ au cours de nos 25 ans de collaboration qu'il n'y en a généralement, dans le même temps, au sein du ménage le plus uni. C'est que M. Reusser, tout en étant ferme sur les principes, possède une grande dose de philosophie et la volonté d'aplanir les conflits en recherchant les voies et moyens qui aboutissent aux solutions sages et apaisantes. Il quitte aujourd'hui la présidence de l'ADIJ en emportant l'estime et l'amitié de son collaborateur de 25 ans. Je lui en rends témoignage avec joie, devant vous tous.

» Et à vous, Messieurs, qui représentez ici la grande cohorte des membres de l'ADIJ, je vous dois quelques déclarations concernant l'avenir de l'association. Certes, la voie à suivre semble toute tracée. Il n'y a qu'à continuer, poursuivre les travaux commencés, en commencer d'autres, avec la même persévérance et la même clairvoyance que jusqu'à maintenant.

» De quoi s'agit-il ? Comment résumer lapidairement la mission de l'ADIJ, celle que vous lui avez confiée et que précise l'article 2 des statuts comme suit : « Son but est de défendre les intérêts du Jura en groupant les communes, les associations, les entreprises et les personnes s'intéressant à la prospérité et au développement de la région, dans tous les domaines de la vie culturelle et économique... » En un mot, l'ADIJ a pour tâche de travailler au développement du pays jurassien, à son aménagement, dirions-nous dans certains cas, aujourd'hui. Et les problèmes qui retiendront notre attention, à l'avenir comme par le passé, sont nombreux : le développement industriel, la rationalisation de la production agricole, l'aménagement et l'exploitation des voies de communication, l'épuration des eaux, l'urbanisme, la protection de la nature et des sites, les recherches scientifiques en liaison avec l'économie, le perfectionnement de nos institutions sociales.

» Mais si nous voulons travailler avec succès à la défense des intérêts de notre petit pays, une condition est nécessaire : l'union de tous les Jurassiens.

» Il faut qu'au sein de l'ADIJ tous se sentent solidaires les uns des autres, quelles que soient leur langue maternelle, leur confession et leurs convictions politiques, quelle que soit surtout leur attitude à l'égard de la question jurassienne.

» Il y a toujours eu des séparatistes dans ce pays et il y en aura toujours. Beaucoup d'entre eux ont des raisons profondes et inaltéra-

bles de l'être. Mais il y a, à côté d'eux, dans la même famille, dans la même entreprise, dans le même parti, dans la même commune et dans le même district, d'autres Jurassiens qui ne sont pas séparatistes, qui ont des raisons aussi profondes et aussi permanentes de ne pas l'être et qui, pourtant, sont de bons et loyaux Jurassiens.

» A vues humaines ces deux catégories de Jurassiens n'arriveront pas à s'entendre et leur opposition est sans issue. Tous ensemble cependant, ils forment le peuple du Jura, conscient de son particularisme et de ses intérêts fondamentaux, tous ensemble ils aspirent à mettre en valeur leur patrie jurassienne, à la chanter, tous lui sont attachés sincèrement et voudraient pouvoir l'aimer dans la paix et dans la concorde.

» La Constitution cantonale, depuis quelques années, reconnaît l'existence d'un peuple jurassien. Seule notre regrettable et douloureuse division actuelle est un obstacle à la mise en valeur et à l'exploitation des nouvelles dispositions constitutionnelles en faveur du Jura.

» Si nous le voulons, nous pouvons — au-delà de ce qui nous divise — tenter de résoudre la question jurassienne, doter notre petit pays d'un statut particulier, là où cela s'avère nécessaire.

» Aujourd'hui, on est uni, ou on n'existe pas.

» Cela vaut pour tous les pays et pour nous, sur un autre plan encore.

» Face à la menace du communisme et à la puissance économique de l'Amérique, les pays européens ont senti que, s'ils veulent subsister, ils n'ont qu'une solution : s'unir.

» La division actuelle de l'Europe en un Marché commun et en une Association de libre-échange est passagère. Une entente entre les deux groupements, entente sauvegardant les intérêts de tous, est une impérieuse nécessité. La Suisse, membre de l'Association de libre-échange ne pourrait guère s'épanouir économiquement sans entretenir des relations économiques très étroites et libérées de toutes discriminations avec les pays du Marché commun, qui sont tout naturellement et depuis toujours ses clients et ses fournisseurs principaux.

» Nous, Jurassiens, nous ne pouvons nous contenter d'assister passivement aux tractations entre les groupements qui s'affrontent.

» Malgré la bonne marche des affaires, malgré le suremploi et la prétendue haute conjoncture, nos entreprises industrielles constatent qu'elles ont toujours plus de travail, toujours plus de peine, toujours plus de frais généraux, toujours plus de charges, toujours plus de démarches à faire, toujours plus de soucis au sujet du personnel et tout cela pour un bénéfice toujours plus mince. Elles font de prodigieux efforts d'adaptation aux conditions nouvelles et luttent avec acharnement contre leurs nouveaux concurrents. Si nous voulons les défendre, leur aider à conserver leur pouvoir de rivaliser sur le marché mondial, il importe que nous intervenions, que, par le truchement de nos parlementaires, nous agissions sur les décisions que prendront les hautes autorités du pays.

» Mais, cela encore, nous ne le pouvons que si nous savons où nous allons, ce que nous voulons, si nous rassemblons nos forces pour marcher au combat.

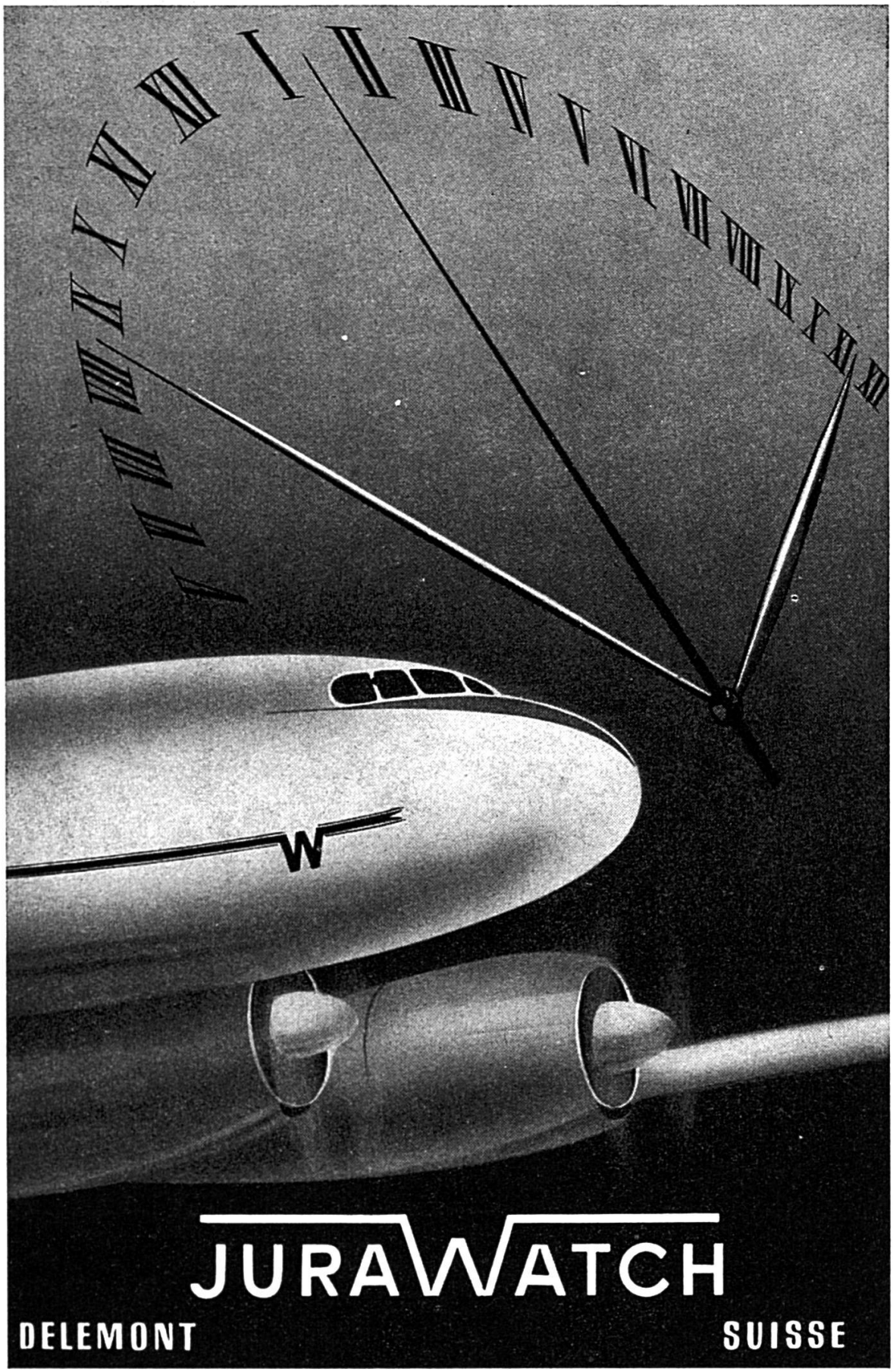

994

Losinger & Co S. A.

Entreprise de travaux publics
DELÉMONT
Téléphone (066) 2 12 43

Travaux publics
Travaux de route
Béton armé

1015

La bicyclette appréciée pour sa bienfacture

Pour tous renseignements
et prospectus, s'adresser aux

Usines Condor S. A.
à Courfaivre

Téléphone (066) 3 71 71

Agents
dans les principales localités

1019

» Le souci, le grand souci de tous les dirigeants d'associations jurassiennes est la sauvegarde de l'unité de leur organisation. Les dirigeants de l'ADIJ n'en sont pas exempts. C'est pourquoi j'adresse, en conclusion, un vibrant appel à l'union des Jurassiens de toutes tendances. Je compte sur votre appui, Messieurs les membres de l'ADIJ, pour ressouder en un seul peuple tous ceux pour qui ce pays est la terre des aïeux, la vraie patrie, qu'ils parlent français ou allemand, qu'ils soient catholiques ou protestants, du nord ou du sud.

» Vive le Jura ! »

L'allocution du nouveau président est vivement applaudie.

b) d'un membre du comité

Le comité propose de nommer M. Henri-Louis Favre, membre du comité dans l'intention de lui confier le secrétariat. M. Favre est nommé par acclamations membre du comité. Il remercie et déclare qu'il se mettra au service de l'ADIJ de tout son cœur et avec la volonté ferme d'y faire tout son devoir.

7. Nomination des vérificateurs

Sur proposition du comité, l'assemblée nomme la commune de Bienne en remplacement de celle de Sonvilier pour une période de deux ans. Nos vérificateurs sont ainsi :

M. Waldemar Wüst, Moutier.
Commune de Cornol (ancienne).
Commune de Bienne (nouvelle).

8. Nomination de membres d'honneur

M. Reusser propose à l'assemblée de nommer MM. Farron et Steiner, membres d'honneur. Il le fait en ces termes :

« Messieurs,

» Nous sommes à l'heure de la reconnaissance. Quand on a servi une cause pendant de très nombreuses années avec fidélité, voire avec dévouement, mais aussi avec compétence et distinction, il est juste et équitable que les grands services rendus soient reconnus et appréciés à leur juste valeur lorsqu'une occasion importante se présente.

» Sont arrivés à l'étape de 25 ans d'activité au service de l'ADIJ deux membres compétents et dévoués du comité, MM. René Steiner, secrétaire et Henri Farron, caissier. Tous deux ont été nommés à l'assemblée générale qui eut lieu ici même, à Moutier, le 16 mars 1935. On ne pouvait faire choix plus heureux.

» **M. René Steiner,** vous êtes le modèle du parfait collaborateur. Esprit clair et méthodique, travailleur infatigable, d'une grande habileté, vous ne laissez pas au lendemain ce qui doit et peut être fait le jour même. Et vous accomplissez votre tâche avec une compétence parfaite. Vous n'oubliez rien, vous comprenez tout et avec vous, on peut être assuré que du côté administratif il n'y aura jamais de surprises désagréables.

» Votre sens de l'ordre et du devoir, votre objectivité, votre appréciation claire et calme des problèmes qui se posent, donnent toujours une indication précieuse à vos collègues et apportent une contribution positive aux décisions à prendre.

» La rédaction du « Bulletin » de l'association vous tient à cœur et si notre organe est devenu un trait d'union apprécié, c'est beaucoup à vous qu'on le doit.

» M. René Steiner, vous avez bien mérité de notre association et du Jura, et je suis heureux de pouvoir vous le dire aujourd'hui, de vous féliciter cordialement et de vous souhaiter grand succès pendant de nombreuses années encore au service de l'ADIJ en votre nouvelle qualité de président. Je suis heureux que vous soyez mon successeur et je me réjouis de voir l'ADIJ se développer et prospérer sous votre direction.

» **M. Henri Farron** est lui aussi un homme fait pour rendre service à ses semblables. Aussi a-t-il accepté de se charger de la caisse de notre association. Et depuis 25 ans, M. Farron, vous vous occupez de la trésorerie de l'ADIJ avec un succès parfait, ainsi qu'en témoignent les rapports élogieux de la Commission de vérification. Les comptes de l'ADIJ qui au début étaient très simples et qui, lorsque vous vous en êtes chargé, étaient encore en voie de développement, sont aujourd'hui assez importants pour exiger que l'on s'en occupe presque tous les jours et qu'ils demandent du caissier un travail très attentif.

» Très ordré, d'un abord facile et sympathique, ne mettant pas la vérité sous le boisseau, conciliant et net à la fois, M. Farron, vous êtes aussi un membre fidèle et zélé du comité et du comité directeur. Votre entregent, votre franc-parler, votre expérience de la vie font de vous un collaborateur extrêmement précieux dans la conduite des affaires de notre association et c'est dans un sentiment de grande gratitude que je suis heureux de pouvoir vous rendre aujourd'hui le témoignage que vous méritez. Que l'ADIJ puisse vous garder bien longtemps encore dans une fonction que vous remplissez parfaitement, à la satisfaction de tous. »

Il remet ensuite, au nom du comité, un vitrail signé Coghuf à chacun de ses deux plus proches collaborateurs et l'assemblée les nomme membres d'honneur par acclamations.

M. Farron remercie le président et l'assemblée avec émotion au nom des deux nouveaux membres d'honneur.

M. Sunier, vice-président, demande la parole. Il déclare :

« M. René Steiner, notre nouveau président — puisque j'ai la parole je profite de lui exprimer très amicalement mes félicitations et mes vœux les meilleurs — vient de vous dire que l'ADIJ est moralement et matériellement l'œuvre de M. Reusser.

» C'est vrai, vous le savez tous.

» Aussi bien, convient-il que je rende maintenant, en votre nom, Messieurs, un hommage mérité de gratitude et de reconnaissance au président qui nous quitte après avoir conduit les destinées de l'ADIJ pendant trente-cinq ans.

» Vous me permettrez, Messieurs, de redire tout simplement à M. Reusser ce que j'eus l'honneur de lui exprimer en lui présentant les félicitations de l'ADIJ pour son 70e anniversaire.

» Lors de la célébration du 25e anniversaire de l'ADIJ, vous avez dit, Monsieur le président, qu'une petite graine, souvent pas plus grosse qu'une tête d'épingle, semée dans un terrain propice et renfermant en elle les qualités propres à une grande espèce, peut, après avoir germé

en une frêle plantule exposée à tous les coups du sort, devenir un arbre vigoureux. Ainsi en a-t-il été de l'ADIJ. Vous avez semé cette petite graine, vous en avez pris soin, vous l'avez surveillée, vous vous êtes penché sur elle, vous l'avez défendue et aidée dans les moments difficiles.

» Aujourd'hui l'œuvre est fortement enracinée, solide, vivante.

» La voici, très succinctement résumée :

» — c'est la défense de la ligne de Delle à Brigue, premier objectif de la jeune association,

» — l'électrification des lignes de chemins de fer du Jura,

» — l'aménagement de doubles voies,

» — l'aide aux jeunes chômeurs et l'organisation de camps de travail lors de la grave crise de 1930-1935,

» — les recherches du sous-sol avec la collaboration appréciée du regretté professeur Lièvre et de sa Commission scientifique,

» — la protection des sites — je souligne en passant les réalisations de Saint-Ursanne aidées financièrement et techniquement,

» — la mise sous protection de l'étang de la Gruère,

» — le groupement des Associations agricoles du Jura et la création de la Commission agricole,

» — la reconnaissance par l'Etat de l'ADIJ devenue Chambre d'économie et d'utilité publique, organisme semi-officiel et subventionné,

» — la recherche et l'introduction de nouvelles industries,

» — la désignation d'une Commission d'étude pour la création d'un technicum jurassien,

» — l'action de solidarité en faveur des Chemins de fer du Jura,

» — les requêtes pour l'établissement des horaires,

» — la réalisation, avec la Société jurassienne d'Emulation, de l'Université populaire jurassienne,

» — la création de la caisse-maladie « La Jurassienne».

» Je termine cette énumération, par laquelle, Messieurs, j'ai tenu à jalonner les étapes importantes du travail accompli par l'ADIJ sous la présidence de M. Reusser.

» Je cite encore M. Steiner :

« Notre président a donné le meilleur de lui-même à l'ADIJ et il a su, grâce à son intelligence, à sa clairvoyance et à son sens des réalités en faire un groupement qui est devenu indispensable à la vie du pays jurassien. »

» Messieurs,

» Au nom du comité, je vous propose de témoigner la reconnaissance de l'ADIJ à M. Reusser, son président, en le nommant président d'honneur. »

L'assemblée nomme M. Reusser, président d'honneur de l'ADIJ par de longues et vibrantes acclamations. M. Sunier lui remet ensuite un vitrail de Coghuf, le même que celui qu'ont reçu MM. Farron et Steiner. Il félicite très cordialement M. Reusser du témoignage d'estime et de gratitude que les membres de l'association viennent de lui donner. Il associe Mme Reusser à ce témoignage.

M. Reusser, visiblement ému, remercie. Il a conscience de l'amitié et du soutien que lui ont toujours apportés les membres de l'ADIJ. Il associe à l'honneur qui vient de lui être fait M. Georges Mœckli, ancien conseiller aux Etats, cofondateur de l'ADIJ, et qui fut pendant dix ans secrétaire de l'ADIJ. Il exprime sa gratitude à l'égard de tous ceux qui ont collaboré avec lui aux travaux de l'ADIJ et remercie tous les membres de leur fidélité.

9. Programme de travail

Le comité n'ayant reçu aucune suggestion ou proposition de la part des membres, le président admet qu'ils lui font confiance pour poursuivre les tâches en cours.

10. Divers et imprévu

Néant.
Fin des délibérations à 11 h. 15.

L'assemblée entend ensuite un exposé de M. F. Walthard, adjoint au Département fédéral de l'économie publique, qui a dû remplacer à la dernière minute M. le ministre Schaffner, directeur de la Division du commerce, empêché. Le conférencier développe le sujet porté à l'ordre du jour : « Le chemin de l'intégration économique européenne ». Son exposé richement documenté nous met en face des problèmes qui se posent à la Suisse au sein d'un continent en plein bouleversement. M. Walthard est vivement applaudi et remercié par M. Reusser.

Puis c'est le banquet à l'Hôtel Suisse où d'aimables paroles sont encore prononcées en témoignage de reconnaissance à M. Reusser, par divers orateurs.

Le président :	Le secrétaire :
Frédéric REUSSER	René STEINER

II. In memoriam

† PAUL BILLIEUX

Membre d'honneur

Paul Billieux est décédé le 18 septembre 1960 à Porrentruy où il a vécu presque toute sa vie. Il s'est éteint dans sa 76e année après avoir lutté avec une rare énergie contre la maladie, comme il avait combattu avec acharnement toute sa vie pour ce qu'il croyait juste et bon. Doué d'une intelligence plus que brillante, animé d'une volonté inébranlable et d'une probité à toute épreuve, il a rempli toutes ses tâches d'honneur, de citoyen et de magistrat avec un succès remarquable.

Il commença sa carrière de magistrat comme président du Tribunal de La Neuveville. Il fut ensuite, dès 1913 et pendant plus de quarante ans, procureur du Jura. C'est dans ces dernières fonctions qu'il donna toute la mesure de son intelligence, de sa droiture, de sa probité et aussi de son sens de l'humain.

De 1922 à 1943 il fut conseiller national libéral-radical. En 1939 il succéda à Me Achille Merguin à la mairie de Porrentruy. Sa réalisation la plus belle fut, en 1956, la création de l'Hôpital de district qui faisait suite à la construction du Sanatorium des Minoux en 1932/33.

Paul Billieux fut aussi membre du Comité de l'ADIJ de 1940 à 1951. Il y représentait la ville de Porrentruy. Il fut nommé membre d'honneur de l'association à l'assemblée générale du 2 juin 1951 à Porrentruy même, il y a donc dix ans.

Nous conserverons de ce magistrat de valeur un souvenir reconnaissant et affectueux.

III. Rapport d'activité

1. Introduction

L'année 1960 restera marquée dans les annales de l'ADIJ. Elle a vu, pour la première fois depuis sa fondation, un changement de président. Deux présidents ont donc dirigé successivement ses destinées au cours des douze mois qui font l'objet de ce rapport, M. Reusser jusqu'au 11 juin, puis M. Steiner.

L'activité de l'association pendant l'exercice écoulé est restée, malgré cela, normale et conforme aux traditions. Elle a porté essentiellement sur des questions en rapport avec le développement économique et la sauvegarde du patrimoine culturel du Jura.

L'année 1960 a été de nouveau, après la faible récession de 1958/1959, une année exceptionnelle de haute conjoncture pour le Jura comme d'ailleurs pour l'ensemble de la Suisse.

Dans tous les domaines de l'activité économique, agriculture, commerce, industrie, administration, dans les écoles aussi, les têtes et les bras font défaut. L'appel à la main-d'œuvre étrangère devient de plus en plus pressant. Dans les rues de nos cités jurassiennes, on entend partout parler italien. Dans les restaurants, depuis quelque temps aussi l'espagnol. La main-d'œuvre indigène s'arrache dès les bancs de l'école. On peut se demander comment évoluera cette situation, absolument anormale, au cours des prochaines années.

La population du Jura est en forte augmentation. Le recensement du 1er décembre 1960 donne les résultats provisoires suivants. Tous les districts du Jura sont en augmentation, alors que dans l'ancien canton cinq districts marquent un recul. Dans l'ensemble, le Jura avec 9,4 % d'augmentation, reste en dessous de la moyenne du canton (10,9 %), ce qui fait que la population jurassienne ne représente plus que le 14,73 % de la population du canton contre 14,93 % il y a dix ans. Les districts de Delémont, avec 15,7 % et de Laufon, avec 14 % se trouvent parmi les sept districts du canton qui ont la plus forte augmentation (Nidau 32,3 %, Bienne 23 %, Berne 18 %, Büren 14,5 % et Thoune 14 %). La localité jurassienne qui accuse la plus forte augmentation est Bassecourt, avec 41,4 %. Les quatre plus grandes cités du Jura sont Delémont (9519), Moutier (7475), Porrentruy (7085) et Saint-Imier (6622). Delémont approche à grands pas des 10 000, ce qui la classera dans une nouvelle catégorie de villes.

Dans l'agriculture, la productivité légèrement accrue en 1960, ne compense pas l'augmentation des frais généraux. Quant aux foins et aux moissons, le temps ne leur fut guère favorable. Par contre, la récole des fruits, des légumes et des pommes de terre fut satisfaisante.

Tandis que l'utilisation des excédents de la production laitière cause toujours de gros soucis, on peut se demander s'il ne conviendrait pas de s'attaquer une bonne fois aux véritables causes de l'avortement épizootique et de la tuberculose bovine : le manque d'hygiène. On a, en effet, déploré des cas de réinfection assez inquiétants.

Chez les viticulteurs, on ne se plaint pas. La récole fut abondante. Néanmoins certains chiffres démontrent qu'il faut encore poursuivre les efforts. Alors que la moyenne suisse du rendement à l'hectare (influencé, certes, par le temps) est de 91,3 hl. et que le vignoble genevois produit 127,5 hl. à l'hectare, la moyenne des rives du lac de Bienne n'est que de 63,3 hl. à l'hectare. Il faudra absolument hâter la reconstitution du vignoble jurassien qui possède encore trop de vieux ceps.

Pour nos industries, l'année 1960 connut une productivité accrue, mais ce fut aussi l'occasion d'une prise de conscience très nette. Partout, en dépit de la haute conjoncture, on s'est aperçu que nos industries d'exportation rencontrent de plus en plus, à l'étranger, une concurrence très forte. De nombreux pays ont appris à fabriquer des montres, des machines et d'autres articles. Ceux qui ne le savaient pas encore, parce qu'ils n'étaient pas directement intéressés, ont eu l'occasion de réfléchir aux enseignements de l'Exposition universelle de Bruxelles.

C'est donc en toute connaissance de cause que, dans le secteur de l'industrie, on s'est attaqué à certaines réformes. C'est pourquoi notamment on a hâté l'élaboration du nouveau statut de l'horlogerie destiné à promouvoir une politique plus dynamique. Il faut produire mieux encore et toujours meilleur marché.

On peut se féliciter, dès lors, que l'on ait travaillé à cette révolution dans un climat de sécurité. Il est vrai qu'une alerte avait été vive il n'y a pas si longtemps et que, dans le Jura, où sont concentrées tant de branches annexes, en Ajoie notamment où l'industrie de la pierre avait été si durement touchée, on avait compris qu'il fallait absolument modifier le système en vigueur.

On ne peut que féliciter tous ceux qui, dans ce but, ne ménagent pas leurs efforts. Dans quelque secteur qu'ils interviennent, ils sont utiles à la communauté et, de leur réussite, dépend le bien-être général. C'est pourquoi, d'ores et déjà, ils peuvent être assurés que l'ADIJ soutiendra toujours leurs efforts.

Nous vivons une période de transformation profonde de notre économie et les secteurs les plus touchés sont les industries travaillant pour l'exportation et l'agriculture. Dans une génération celle-ci aura parcouru plus de chemin que depuis un siècle. Elle doit s'adapter pour subsister. Il en est de même de nos industries d'exportation, qui doivent se mesurer maintenant déjà avec de nouveaux concurrents puissants sur tous les marchés du monde. Nous avons confiance en ses dirigeants et nous souhaitons, avec eux, qu'ils trouvent les solutions les meilleures et les plus durables aux difficultés nouvelles qu'ils rencontrent. Nos écoles aussi doivent s'adapter et préparer les nouvelles générations d'intellectuels, de cadres et de personnel qualifiés dont notre équipement social et économique a un très urgent besoin. L'ADIJ veut, dans la mesure de ses moyens, participer à l'adaptation de nos institutions publiques et privées aux conditions d'une évolution accélérée et inévitable.

Nous passons maintenant en revue l'activité de l'association au cours de l'exercice 1960.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

Dr Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.
Georges Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
Dr Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, Bâle.
† Paul Billieux, ancien procureur, Porrentruy.
Dr Albert Comment, juge fédéral, Lausanne.
Dr Virgile Moine, conseiller d'Etat, Berne.
Marcel Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.

b) Comité

F. Reusser, ancien avocat des mineurs, Moutier, président jusqu'au 11 juin 1960, puis président d'honneur.
R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président depuis le 11 juin 1960.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvilier, secrétaire depuis le 30 août 1960.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, maire, Bienne.
H. Born, avocat, Moutier.
H. Bühler, conseiller, Tramelan.
L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
C. Gfeller, conseiller, Granges.
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur, Delémont.
M. Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
S. Kohler, maire et député, Courgenay.
M. Maître, maire, Le Noirmont.
L. Mosimann, député, Moutier.
E. Niffeler, maire, Saint-Imier.
A. Oettinger, Bâle.
Dr E. Péquignot, Berne.
Dr G. Riat, pharmacien, Delémont.
F. Savoye, employé, Saint-Imier.
A. Segginger, secrétaire communal, Laufon.
R. Wittwer, député, Reconvilier (depuis le 23 février 1960).
C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
A. Rebetez, Porrentruy, représentant de l'Emulation.
O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.
J. Schaller, Delémont, représentant de La Jurassienne.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.

Pièces matricées à chaud

résistantes et précises,
en métaux non ferreux,
livrables à l'état brut ou complètement usiné. Séries à partir de 200 pièces environ.

THÉCLA

Société Anonyme,
Saint-Ursanne. Tél. 066-53155

1018

BLSBLSBLSBLSBLSBLSBLSBLSBLS

Elle a un charme incomparable, la promenade aménagée à flanc de montagne

Hohtenn-Ausserberg-Lalden

sur la rampe sud du Loetschberg (Chemin marqué)
Hohtenn-Ausserberg 3¼ h; Ausserberg-Lalden 2¾ h.
Prospectus illustré, avec carte géographique, coût 30 ct.
S'adresser au Service de publicité et de voyages du BLS,
Genfergasse 11, Berne (Tél. 031 / 2 11 82)

Des billets spéciaux sont délivrés aux guichets des gares de Berne, Thoune, Spiez, Interlaken, Reichenbach, Frutigen, Adelboden (Autobus), Kandersteg et Brigue.

BLSBLSBLSBLSBLSBLSBLSBLSBLS

1026

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

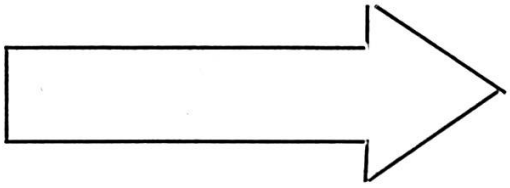

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1029

Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur du Progymnase, La Neuveville. (Commission mixte avec Pro Jura.)
Commission sociale : H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
Commission scientifique : Dr H. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.
Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.
Commission routière : H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.
Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.
Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.

d) Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1960 :

9	(9)	membres d'honneur ;
109	(109)	communes municipales et bourgeoises ;
66	(68)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
134	(137)	entreprises industrielles ou commerciales ;
525	(530)	membres individuels ;
632	(669)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1480	(1527)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

3. Administration

a) Séances

Le comité a tenu quatre séances en 1960 et le comité directeur (bureau) dix-neuf. Le comité directeur a réuni les présidents des commissions le 24 octobre pour stimuler leur activité et préparer leur programme de travail.

b) Délégations

L'ADIJ s'est fait représenter à l'Assemblée des délégués de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit mutuel, à Porrentruy (7 mai), à l'Assemblée générale du Groupe d'aménagement régional de Berne, à Berthoud (23 avril), à l'inauguration de l'Ecole professionnelle de Porrentruy (21 mai), au 75e anniversaire de la Fédération jurassienne de musique, à Delémont (19 juin), aux Journées mulhousiennes (19 au 21 mai), à l'Assemblée générale de l'Association bernoise de tourisme pédestre, au Gurten (14 mai), à l'Assemblée générale de Pro Jura, à Saint-Imier (21 mai), à l'Assemblée générale de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, à Konolfingen (25 mai), à l'Assemblée générale de la Société cantonale d'histoire, à Bienne (26 juin), à l'Assemblée générale de la Société du Musée de La Neuveville, à La Neuveville (25 juin), à l'Assemblée générale du Heimatschutz bernois, à Erlenbach (19 juin), à la Conférence annuelle des

directeurs cantonaux des œuvres sociales, à Saint-Imier (24 juin), à la Braderie de Porrentruy (17 juillet), au Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier (7 août), à l'Assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation, à Saignelégier (24 septembre), aux XXVIIe Marché-Concours de la Fédération jurassienne des syndicats bovins, à Delémont (27 septembre), à l'inauguration du Monument Minger, à Schüpfen (9 octobre), à l'inauguration du nouveau bâtiment de la Société de Banque Suisse, à Delémont (10 novembre), à l'Assemblée générale de l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature, à Berne (8 novembre), à l'inauguration de la Collégiale rénovée de Moutier (4 décembre), à l'Assemblée de l'Association suisse d'aménagement national, à Neuchâtel (13 décembre).

c) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité) ;
Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité) ;
Syndicat d'initiative de Bâle ;
Heimatschutz bernois ;
Chambre du commerce Bienne-Jura ;
Chambre de commerce de Bâle ;
Chambre de commerce de Belfort ;
Société pour la protection des rives du lac de Bienne ;
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz ;
Office suisse d'économie forestière, Soleure ;
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle ;
Société de développement de Porrentruy (avec représentation au comité).
Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation au comité).

L'ADIJ est également affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires ;
Fédération des sociétés du Pied du Jura ;
Loterie cantonale « Seva » ;
Association cantonale des propriétaires de forêts ;
Association bernoise du tourisme pédestre ;
Ligue suisse pour la protection de la nature ;
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature ;
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz) ;
Société cantonale d'économie et d'utilité publique ;
Fondation de la Flèche du Jura ;
Société pour l'entretien du Château du Schlossberg ;
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois ;
Chambre de commerce française en Suisse ;
Chambre de commerce suisse en France ;
Consortium pour la prospection et l'exploitation d'huiles minérales dans le canton de Berne et les cantons voisins ;

Comité suisse pour le Port de Bourogne ;
Pro Doubs ;
Fédération suisse du tourisme.

d) Finances

Notre association poursuit posément, avec l'aide bienveillante morale et financière de ses membres, son activité économique.

Pendant de nombreuses années nous avons régulièrement enregistré une augmentation de nos membres. Il semble aujourd'hui que nous sommes plutôt en régression. L'ADIJ vieillit-elle ? Non, elle est toujours très active, mais ce sont les anciens sociétaires, frappés par les ans et la maladie, qui s'en vont. Ils ne sont malheureusement qu'imparfaitement remplacés par de jeunes forces qui préfèrent, et elles sont nombreuses, payer un abonnement et ne point encourir de responsabilités. C'est très dommage. Nous restons conscients de l'importance de nos attributions et raisonnablement nous tenons à mériter l'estime et la confiance dont nous sommes honorés.

Sur le plan financier nous restons également dans un cadre de prudente et de sage administration. En l'époque actuelle les réserves peuvent subitement trouver emploi pour aider, soutenir, encourager ceux que frappent l'adversité.

Nos sources de recettes ?

Les cotisations, les abonnements du bulletin, les annonces, les subventions de l'Etat et de la Seva, les intérêts des titres et dépôts.

Les cotisations au montant global de 13 799 fr. 75 se répartissent comme suit :

a) Communes	Fr. 3271.—
b) Sociétés d'utilité publique et sociétés à caractère professionnel	» 1875.—
c) Entreprises industrielles et commerciales . .	» 4215.—
d) Membres individuels	» 4418.75

Les abonnements du bulletin ont produit un total de 4813 fr. 20, soit environ la participation de 600 abonnés à 8 fr.

Les annonces laissent un excédent de recettes de 9568 fr. 50.

Les subventions de l'Etat, de la Direction cantonale des chemins de fer représentent un montant de 12 150 fr. y compris celle du B.L.S.

Les Seva 120-125 nous ont gratifié de 33 000 fr., soit en moyenne 5500 fr. par Seva.

Une brève comparaison des comptes annuels avec ceux de 1959 peut se résumer ainsi :

Administration : 300 fr. de plus pour les fournitures de bureau et les imprimés ; 1800 fr. de dépenses de plus pour l'assemblée générale, les séances de comité et de bureau et 1945 fr. pour les indemnités ; sous divers figure la facture Coghuf pour les cadeaux aux jubilaires du bureau. Les autres postes sont sans changement.

Cotisations des membres sans changement notable. Le caissier saisit à nouveau l'occasion qui lui est offerte de remercier, très sincèrement, tous ceux qui font usage du bulletin de versement préparé à leur intention. C'est une simplification pour la rentrée des cotisations.

Bulletin : 700 fr. de dépenses de plus pour les frais de rédaction ; le produit des annonces est sans changement ; l'impression du bulletin a coûté 3000 fr. de moins (comme l'année dernière les frais d'impression du numéro de décembre ne figure pas dans le présent compte). Le bulletin coûte, y compris les frais de ports et de clichés, 1000 fr. en moyenne par numéro.

Au tarif actuel du papier les cotisations et les abonnements devraient être augmentés, mais nous ne faisons pas de proposition de changement pour les cotisations car le bulletin est un agent de liaison auquel nous tenons à donner une large diffusion. La question de l'augmentation du prix de l'abonnement reste réservée.

Subventions : Les principaux bénéficiaires de l'ADIJ en 1960 sont :

— La Neuveville pour la restauration de ses fontaines.
— Les Franches-Montagnes pour le libre-parcours.
— La Société de développement et d'embellissement de Porrentruy pour sa réclame à l'étranger par voie d'affiches.
— Le Parc jurassien de la Combe-Grède.
— La commune de Grandval pour un bassin de fontaine devant le temple.
— La Paroisse de Glovelier pour la rénovation de l'ancienne cure.

Titres : notre portefeuille n'a pas subi de changement.

Immeuble de Moutier : il donne, tous frais déduits, un rendement net de 4596 fr. 15. Au courant de l'exercice écoulé cet immeuble n'a donné lieu à aucune réparation ni transformation. Nos après-venants seront sans doute contents de trouver un jour des locaux en ordre pour y recevoir, si cela devenait nécessaire, les bureaux administratifs de l'ADIJ et ses archives.

Pour l'instant nous préférons nous déplacer pour nos séances de bureau, selon les nécessités et le temps dont nous disposons.

Les commissions ont émargé au présent compte pour un montant de 7704 fr. 10, soit environ 400 fr. de moins qu'en 1959.

Voici le montant des dépenses de chacune d'elles :

Commission pour la protection de la nature . . .	Fr.	254.90
Commission agricole	»	2012.95
Commission pour la formation professionnelle . .	»	2040.15
Commission sociale	»	1535.30
Commission d'urbanisme et de protection des sites .	»	699.40
Commission scientifique	»	349.—
Commission des affaires communales	»	173.20

Nous rappelons qu'au chapitre indemnités figurent 1430 fr. pour dédommagements aux présidents et secrétaires des diverses commissions. Ce montant n'est pas compris dans les chiffres ci-dessus.

Il nous reste, en terminant ces quelques réflexions, l'agréable devoir d'adresser des remerciements chaleureux à nos sociétaires et abonnés pour leur appui et une expression de reconnaissance à Messieurs les industriels, commerçants et entrepreneurs, qui nous honorent de leurs annonces.

4. Activité du comité

a) Horaires de chemins de fer

L'entrevue traditionnelle avec la Direction du Ier arrondissement des C.F.F. a eu lieu à Lausanne le 22 septembre. Après l'examen des principales questions qui ont fait ultérieurement l'objet de nos revendications, nous avons insisté une fois de plus sur l'absolue nécessité d'équiper la ligne Bâle-Bienne de la double voie. Nous nous sommes engagés aussi à faire une étude sur les trains d'abonnés, dans la vallée de Tavannes, où la réduction des heures de travail dans les usines doit entraîner une adaptation de l'horaire des trains. Cette étude a été publiée dans le bulletin de février 1961.

b) Ligne de Delle et port de Bourogne

Le 9 avril s'est constitué à Porrentruy le Comité suisse pour le port de Bourogne. L'initiative en avait été prise par M. le préfet Gressot, d'entente avec la Chambre de commerce de Belfort et le Comité franco-suisse présidé par M. Guélat, maire de Delle. M. Mœckli, ancien conseiller d'Etat, chargé par le Gouvernement bernois de défendre les intérêts du canton en matière de relations ferroviaires avec la France, a été investi tout naturellement des fonctions de président de ce nouveau comité. Il est ainsi pour les Français, l'interlocuteur suisse valable pour traiter au nom de tous les intéressés suisses tant pour les questions en rapport avec la ligne de Delle que pour celles qui ont trait à la création d'un port franco-suisse à Bourogne.

L'ADIJ est représentée dans ce comité par son président.

Les études entreprises par la Chambre de commerce de Belfort pour l'aménagement d'un port fluvial à Bourogne sont en bonne voie. Mais parallèlement le Gouvernement français a mis en chantier une étude approfondie pour aménager la liaison fluviale entre le Rhin et le Rhône par un canal à grand gabarit (chalands de 1350 t.). Il existe pratiquement deux possibilités, celle du canal de la Moselle et celle du canal d'Alsace. Alors que la première n'a aucun intérêt pour nous, la seconde en a un très grand. Il permettrait des transports fluviaux de Marseille à Bâle et le port de Bourogne prendrait, pour notre région, une importance indéniable. Du même coup la ligne de Delle verrait son avenir assuré.

c) Routes

Les frais d'entretien de la route Les Malettes - Sur-la-Croix nous créent certaines difficultés. L'ADIJ gère le fonds d'entretien. Les propriétaires (corporations de droit public et particuliers) nous versent une contribution annuelle conformément à la charge inscrite au Registre foncier. Le fonds d'entretien est ainsi alimenté par des recettes fixes qui ne suffisent plus à couvrir les frais d'entretien. Nous devons faire appel à la collaboration des propriétaires pour effectuer le gros des travaux d'entretien.

d) Libre-parcours aux Franches-Montagnes

Depuis que les paysans des Franches-Montagnes peuvent être rendus responsables des accidents de circulation provoqués par la pré-

sence de leur bétail sur les routes, la population du Plateau franc-montagnard cherche naturellement à se couvrir au mieux contre le nouveau risque. Les accidents de la circulation sont, en partie du moins, liés au développement du tourisme. Celui-ci a pris des proportions considérables et c'est par milliers que les touristes se rendent aux Franches-Montagnes, le dimanche surtout, et le plus souvent en autos, en autocars et en motos. Ils y amènent peu d'argent, mais commettent beaucoup de dommages aux pâturages et aux forêts. Le besoin de mettre de l'ordre est évident et personne ne le conteste. Mais l'ordre, son établissement et son maintien exigent certains aménagements et aussi une surveillance, un service de police des pâturages. Et cela ne va pas sans frais.

L'ADIJ a versé 5000 fr. au Fonds de compensation pour la couverture des dommages causés par le bétail en cas d'accident de la circulation.

Les communes des Franches-Montagnes cherchent une solution pour couvrir les frais d'un service de police des pâturages et une autre pour financer le fonds de compensation. Nous participons aux tractations en partant de l'idée que les intérêts économiques des populations et ceux du tourisme ne peuvent s'opposer, à la longue, mais qu'il faudra bien trouver une solution qui sauvegarde les premiers tout en restant supportables pour les seconds.

e) Protection du Doubs

M. le Dr Krähenbühl de Saint-Imier a accepté de faire une étude complète et approfondie de la flore de la vallée du Doubs.

L'Association jurassienne pour la défense des rives du Doubs, Pro Doubs, a eu son assemblée générale le 14 mai à Saint-Ursanne. Les statuts furent acceptés. Ils fixent le but de l'association comme suit : faire mettre sous protection le Doubs et ses rives situées sur territoire bernois, assurer la défense et l'illustration du Doubs suisse (économie, hygiène, tourisme, nature, art, folklore), maintenir la liaison entre les autres associations poursuivant la même action sur le plan régional et national et avec les sociétés ayant le Doubs comme centre d'intérêt. L'ADIJ est représentée au comité de Pro Doubs par M. le Dr René Baumgartner, président de notre Commission pour la protection de la nature.

f) Sous-sol

Le Consortium bernois pour les recherches de pétrole a passé une convention avec la nouvelle Holding Swiss Petrol. Les intérêts du Jura ont été sauvegardés en l'occurrence. Mais jusqu'à maintenant, toutes les recherches entreprises à grands frais en Suisse orientale et en Suisse romande n'ont donné aucun résultat pouvant susciter des espoirs. Elles se poursuivent néanmoins. Dans le canton de Berne, on attend qu'une nouvelle loi sur les mines soit élaborée pour pouvoir se mettre au travail.

g) Epuration des eaux

Dans ce domaine, nous nous sommes préoccupés du Doubs qui reçoit généreusement les eaux usées de La Chaux-de-Fonds et du Locle

et dont le cours est souvent souillé d'une façon inadmissible. Cela est particulièrement sensible lorsque les eaux sont basses, soit par suite de sécheresse, soit du fait des retenues des barrages. Des études sont en cours sur la pollution des eaux du Doubs.

h) Introduction de nouvelles industries

Nous sommes entrés en relation avec un ingénieur allemand qui se proposait de faire fabriquer en Suisse divers instruments et appareils de son invention. Les pourparlers n'ont pas abouti. Nous estimons que cette activité doit être considérée comme essentielle pour l'ADIJ et nous intensifierons nos travaux dans ce domaine.

i) Régions montagneuses

Notre activité s'est surtout manifestée par une aide financière aux propriétaires de fermes qui ont raccordé leurs immeubles au réseau de distribution de l'électricité.

k) Films

Film franco-suisse : Nous avons approuvé le décompte du film franco-suisse réalisé en commun par l'Emulation, Pro Jura et l'ADIJ. Cette réalisation laisse un bénéfice de 4228 fr. 65 qui sera utilisé pour l'achat de copies. Chacune des associations recevra une copie.

Les comptes du **Film du Jura « Beau petit pays »** ont été définitivement arrêtés. Ils laissent un bénéfice de 5302 fr. 50 que nous avons versés sur un fonds spécial, le Fonds du cinéma, en prévision d'autres productions possibles.

l) Réunion des bureaux des quatre associations

Les Bureaux de l'ADIJ, de l'Emulation, de l'Institut jurassien et de Pro Jura se sont réunis le 16 mai à Bienne pour l'examen d'un projet de construction d'un Musée jurassien des beaux-arts. Aucune décision ne fut prise à ce moment-là.

Les mêmes bureaux se sont réunis le 28 octobre au Château de Domont. Il fut question encore une fois de la création d'un Musée jurassien des beaux-arts. L'Institut nous fera part de ses intentions par écrit et précisera la forme de collaboration qu'elle attend des autres associations. L'érection d'un monument dans le Jura est approuvée en principe, mais devrait passer après la construction d'un Musée des beaux-arts. Le problème des commissions fut aussi soulevé. Celles de l'Emulation et celles de l'ADIJ ne font pas double emploi et il n'est pas nécessaire de les réunir en commissions mixtes.

m) Memento

Une nouvelle édition 1960 du « Mémento » est sortie de presse au début de l'année. Elle a été partout bien accueillie.

n) Service de presse

Depuis le 21 juillet, M. Jean-Claude Duvanel, journaliste à Delémont, assure le service de presse de l'ADIJ. Il est à disposition du bureau, du comité et des présidents des commissions pour toutes les communications qui peuvent intéresser le public en général.

5. Activité des commissions

a) Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, maire, La Heutte
Secrétaire : M. F. Arn, secrétaire communal, Reconvilier

La Commission des affaires communales s'est occupée particulièrement de l'application de l'article 23 de la Loi sur les routes du 14 octobre 1934. Selon les dispositions en vigueur, on constate que les communes sont financièrement trop chargées quand elles doivent verser leur contribution pour l'aménagement des routes cantonales. Relevons que la Direction des travaux publics tient compte de la situation financière des communes et de l'intérêt que présente l'aménagement de la route pour le canton. Nous estimons toutefois qu'une revision de ces dispositions est nécessaire parce que l'établissement et l'aménagement des routes est avant tout une affaire du canton qui reçoit d'ailleurs une quote-part des droits sur la benzine et qui a des ressources plus importantes que les communes. L'article 23 tel qu'il est rédigé retarde l'exécution de travaux routiers urgents. Il serait possible de reviser partiellement la Loi sur les routes. Les démarches entreprises à ce propos par la commission n'ont malheureusement pas abouti à un résultat concret. La Direction des travaux publics a l'intention de procéder à une refonte totale de la loi du 14 octobre 1934. Souhaitons, dans l'intérêt bien compris des communes, qu'on ne tarde pas trop.

L'assurance invalidité et ses conséquences dans nos communes a été discutée par la commission. Il convient d'attendre encore les résultats d'une première année de la mise en vigueur de cette loi importante pour le pays.

La commission s'est aussi occupée de la Loi cantonale sur les allocations familiales.

Le travail très intéressant et utile de M. F. Arn, secrétaire de la commission, sur les charges des communes et de l'Etat de Berne a paru dans le « Bulletin de l'ADIJ » de juillet 1960. Cette étude comparative est la bienvenue en ces temps où, de plus en plus, on a tendance à tout demander aux pouvoirs publics. « Il nous semble, écrit justement M. Arn, que la politique des subventions à outrance tue et l'initiative privée et l'individu. Il serait nécessaire de donner un sérieux coup de frein dans ce domaine. »

La commission a prié M. Aimé Charpilloz, maire de Bévilard, de préparer un travail qui sera aussi publié, sur l'épuration des eaux résiduaires. On sait que dans la vallée de la Birse, on passe à l'action et qu'on entreprendra tantôt des travaux pour la sauvegarde de l'eau.

b) Commission sociale

Président : M. H. Huber, conseiller d'Etat, Berne
Secrétaire : Mme S. Schwob, Tavannes

La Commission sociale a tenu deux séances en 1960. L'une le 13 avril à Berne, la seconde à Delémont en date du 23 novembre.

Au cours de la première séance les membres de la Commission sociale entendirent un exposé de M. H. Châtelain, préposé à l'Office de patronage pour le canton de Berne, sur le fonctionnement et le but de l'institution précitée. L'Office de patronage s'occupe de plus de mille personnes, hommes et femmes, libérés conditionnellement ou condamnés avec sursis et s'efforce de les réintégrer petit à petit dans le circuit social et économique. C'est une tâche de longue haleine demandant de la persévérance et du doigté.

L'après-midi fut consacré à la visite du Foyer d'éducation pour jeunes filles de Kehrsatz. Les épouses des membres de la Commission sociale prirent également part à la visite de cet établissement très bien conduit et parfaitement rénové.

La deuxième séance fut consacrée à un exposé de M. F. Sandmeyer, préposé à l'Office régional pour handicapés du canton de Berne sur le fonctionnement de l'assurance invalidité dans le canton de Berne et le Jura plus particulièrement. La Commission jurassienne d'assurance invalidité chargée d'examiner tous les cas d'infirmes habitant le Jura bernois est une des commissions d'A.I. les plus avancées dans son travail de toute la Suisse.

La Commission sociale apprit également avec plaisir que la complète rénovation du Foyer de Loveresse allait être entreprise dans quelques années. Elle fut également mise au courant de la demande de l'Association suisse des invalides concernant l'édification d'un centre suisse de sports pour invalides. L'association précitée aimerait que l'Etat de Berne mette à disposition d'une telle institution à créer la magnifique propriété dont il s'est rendu acquéreur il y a deux ans à La Neuveville. La Commission sociale verrait d'un très bon œil la construction d'un centre sportif pour invalides sur l'emplacement de l'ancienne propriété du Dr Rollier à La Neuveville.

En fin de séance M. le préfet Sunier donna quelques renseignements sur le Centre de formation d'aides familiales de Neuchâtel qui accueille également les jeunes filles de la partie française du canton de Berne.

Pendant l'hiver 1959-1960, six conférences ont été organisées par la Commission sociale de l'ADIJ sur l'entrée en vigueur de l'assurance invalidité. Ces conférences ont connu un assez grand succès. Elles furent données à Porrentruy, à Delémont, au Noirmont, à Moutier, à Saint-Imier et à Bienne.

c) Commission agricole

Président : M. E. Loeffel, directeur, Courtemelon
Secrétaire : M. M. Ogi, expert, Delémont

La Commission agricole de l'ADIJ a tenu deux séances. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes. L'activité a touché à tous les problèmes se rapportant à l'agriculture. Durant l'année 1960, deux émissions ont été enregistrées. Un membre a été remplacé alors que le siège du deuxième est encore vacant. L'effectif de la commission est de vingt-trois membres dont un représentant de toutes les organisations de tête de l'agriculture jurassienne.

Aucune modification en ce qui concerne les sociétés affiliées.

Il n'a été délivré aucun diplôme en 1960 à des ouvriers ayant servi le même patron plus de dix ans.

Le programme d'activité établi pour 1960 s'est déroulé sans modification. Il a été organisé une Journée d'informations agricoles qui a obtenu un grand succès avec comme conférenciers :

M. Sadi Berlincourt, adjoint à la Division fédérale de l'agriculture à Berne, qui a parlé de l'Arrêté fédéral instituant des mesures propres à améliorer les conditions d'exploitation en agriculture et M. Henri Rossel, gérant de la Caisse suisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans à Brugg, qui a parlé du cautionnement en agriculture.

La Commission agricole a également patronné et a contribué à l'organisation de la plupart des cours et conférences organisés dans les milieux agricoles du Jura, dont le nombre a dépassé la centaine, plus deux marchés aux céréales. Il est réjouissant de constater l'intérêt croissant que portent les agriculteurs à leur perfectionnement par une forte participation à ces diverses manifestations.

Le Conseil d'exploitation mis sur pied en son temps est en pleine activité et ne relève plus directement de la Commission agricole de l'ADIJ. Néanmoins elle suit avec attention le développement de cette activité dans les milieux agricoles.

A la demande de M. Buri, conseiller d'Etat, la Commission agricole de l'ADIJ a organisé une rencontre de toute la commission et invité les géomètres, techniciens et membres des Commissions des remaniements parcellaires, afin de discuter en commun le problème des améliorations foncières pour l'ensemble du Jura. A cette occasion, on a pu faire connaissance avec le nouveau chef du Service cantonal des améliorations foncières M. Gmür. Lors de cette réunion, M. Brunner, ingénieur au service cantonal auquel est attribué le Jura, a fait un rapport fort complet et intéressant.

Un groupement d'étude pour la question de la création d'un Syndicat pour la construction d'une route Haute-Borne - Les Rangiers a été mis sur pied. La réalisation de ce projet, pour le moment, ne paraît guère possible. C'est au comité de l'ADIJ que reviendra l'étude de la suite à donner à cette affaire.

Il a été donné une orientation à la commission sur la création d'un technicum agricole suisse. Le problème est à l'étude et sera suivi de près.

Comme pour les années précédentes, un programme d'activité complet et varié a été établi pour 1961. L'activité de la Commission agricole se poursuivra dans le cadre qui lui est assigné. La diversité des tâches qui nous intéressent nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

d) Commission de la protection de la nature

Président : M. le Dr René Baumgartner, Delémont
Secrétaire : M. Paul Flotron, Saint-Imier

La commission compte un nouveau membre, M. J.-C. Bouvier, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, dont le Comité directeur de l'ADIJ a approuvé la nomination dans sa séance du 26 avril 1960.

Elle s'est occupée, au cours de ses trois séances, de questions qui figuraient déjà à son programme d'activité, ainsi que de nouveaux problèmes qui se sont présentés dans le courant de l'année. Voici les principaux objets sur lesquels ont porté ses délibérations :

Ligne à haute tension Bassecourt-Bâle. Le projet nous a été soumis par la Direction cantonale des forêts (Service de la protection de la nature), pour préavis sur le tracé de la ligne sur sol bernois. Le principe de l'installation n'a pas été combattu. La commission a demandé que le tracé à proximité de la ferme Claude-Chappuis soit reconsidéré, et modifié afin de ne pas enlaidir la combe de la ferme précitée ; elle a en outre émis le vœu que la base des pylônes, où ils sont particulièrement visibles, soit dissimulée par des buissons, et qu'une peinture appropriée (couleur verte F.M.B.) masque dans une certaine mesure ces pylônes.

Conduite de téléphone dans les limites du Parc jurassien de la Combe-Grède. La commission s'est associée aux protestations élevées par le Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède, le Club alpin suisse groupe du Chasseral, le Club de ski, la Société de développement et la Société d'embellissement de Saint-Imier contre l'installation de cette conduite. On sait d'autre part que M. Favre, député, a présenté au Grand Conseil un postulat sur le même sujet, qui a été accepté. Les PTT se sont déclarés prêts à examiner comment pourraient être éliminés les inconvénients de la ligne actuelle (140 poteaux étaient posés au moment de l'intervention !)

Téléski des Savagnières. Notre commission, invitée par le Comité de l'ADIJ à faire part de son point de vue au sujet du projet d'installation de ce ski-lift, a décidé à l'unanimité de n'élever aucune opposition. Une petite modification de l'architecture de la station de départ a été proposée ; elle a été admise par les initiateurs. A notre demande, les installations métalliques fixes recevront une couche de peinture d'un vert olive. Les initiateurs s'engagent à veiller à ce que les alentours des stations ne soient pas souillés par des déchets provenant des skieurs.

Protection des rives du Doubs. Le 10 juin 1960, le Comité de l'ADIJ a désigné le président de notre commission comme représentant de l'association au sein du Comité de « Pro Doubs ». Le 14 mai 1960, MM. Reusser et Baumgartner assistèrent, en qualité de délégués de l'ADIJ à l'Assemblée générale de « Pro Doubs », à Saint-Ursanne, assemblée au cours de laquelle furent adoptés les statuts de cette association, et où l'on entendit des exposés fort instructifs sur la pollution des eaux du Doubs. Le 7 décembre 1960, le président de la commission a pris part à une séance du Comité de « Pro Doubs », à Porrentruy, au cours de laquelle fut élaborée une liste des parcelles jouxtant le Doubs, ceci en vue de la demande de mise sous protection. Il a remis, au nom de « Pro Doubs », au préposé aux affaires de la protection de la nature à la Direction des forêts, un projet pour un arrêté du Conseil-exécutif tendant à faire du Doubs suisse et de ses rives une réserve naturelle.

Dans le cadre des travaux suscités par les projets d'utilisation du Doubs comme énergie hydraulique pour les usines électriques, signalons ici le **« Rapport sur la flore des rives du Doubs de Biaufond**

à Ocourt », dont s'était chargé en 1958, à la demande de l'ADIJ, le Dr Ch. Krähenbühl, de Saint-Imier, membre de notre commission. Ce rapport a été remis au Comité de l'association en décembre dernier. Nous ignorons encore où et quand ce précieux travail sera publié. Il nous montre, dès à présent, la grande richesse de la flore des rives du Doubs, et les conséquences qu'aurait sur celles-ci la construction de nombreux barrages au fil de l'eau.

Cavernes de Nenzlingen. Selon les plans établis par les géomètres, la correction de la route de Bâle, entre Zwingen et Grellingue, empiétera sur la parcelle qu'il y a lieu de protéger. C'est la raison pour laquelle les pourparlers relatifs à cet objet subissent un temps d'arrêt.

Etangs de Bonfol et de Vendlincourt. Les discussions avec les propriétaires, au nombre de cinq, se poursuivent et permettent d'entrevoir un résultat dans un avenir pas trop lointain. La commission a visité les lieux le 12 juillet 1960 ; à cette occasion elle a pris connaissance d'un projet de M. Itten, de la Direction des forêts, projet qu'elle a approuvé et qui doit servir à un arrêté du Conseil-exécutif plaçant ces étangs sous la protection de l'Etat comme monuments naturels.

Aulnaie de Bonfol. Par un arrêté du Conseil-exécutif du 21 octobre 1960, la partie nord de l'aulnaie « Es Boulats » de la commune mixte de Bonfol a été déclarée réserve naturelle, placée sous la protection de l'Etat et portée dans la liste des monuments naturels, sous la désignation « Aulnée Es Boulats à Bonfol ». La zone en question s'étend au sud de l'Etang du Milieu et du Neuf-Etang, et sera marquée par des plaques en métal portant l'inscription « Monument naturel ».

C'est sur l'initiative de M. W. Schild, conservateur des forêts du Jura, que furent entreprises les démarches devant aboutir à la mise sous protection de cet objet. La décision a été prise pour donner suite, en particulier, à diverses suggestions tendant à conserver leur caractère propre à des éléments de forêts naturelles typiques. L'aulnaie de Bonfol, dont la superficie est de 5,3 ha., a déjà été étudiée il y a une dizaine d'années par le Dr R. Bachmann (connaissance du sol) et l'ingénieur forestier Grünig (sociologie des plantes). De nouvelles études auxquelles s'intéresse l'Institut de sylviculture de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, y seront faites au cours des prochaines années, semblables à celles qui se font dans la forêt de Saint-Jean dans le Parc jurassien de la Combe-Grède.

Etang de Corban. Ce petit étang, le seul du val Terbi, propriété des frères Schaller à Corban, a été proposé comme refuge pour les oiseaux aquatiques. A la demande du Service pour la protection de la nature de la Direction cantonale des forêts, le président de la commission jurassienne a fait une enquête et un rapport sur cet objet ; il a recommandé la création de ce refuge, et croit savoir qu'il sera donné suite à la demande de mise sous protection.

Tableaux des plantes protégées dans le canton. Quatre-vingt-dix tableaux des plantes protégées dans le canton de Berne, montés sur « pavatex » par les soins de l'ADIJ, sont prêts à être mis en place. La commission va faire prochainement la distribution.

Le Chêne des Bosses de Châtillon, monument protégé, a été gravement endommagé par le feu en juillet 1960, par des inconscients inconnus qui voulaient apparemment chasser une colonie de frelons

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction
BIENNE
Téléphone (032) 4 44 22

R&G

Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1030

acier

de renommée mondiale

Notz & Co. S.A.:Bienne 032/2 55 22

NOTZ

Sandvik
Acier en bandes, fil acier, pour l'industrie horlogère

Avesta
Acier inoxydable pour boîtes de montres

Coromant
Burins de décolletages en métal dur

1031

Une énergie thermique de choix

Gaz

Les Usines à gaz jurassiennes de

Bienne
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes

Rapide, souple, propre,
le gaz demeure
l'énergie idéale de l'avenir

1034

logée dans une cavité du tronc. La plaie faite par le feu a été habilement obturée avec du mortier par les soins de la Bourgeoisie de Châtillon, que nous remercions sincèrement ici. L'arbre, tel qu'il subsiste, est un monument imposant, qui vaut la promenade jusqu'au pâturage de « La Metteneux » au sud-ouest de Châtillon.

Chêne du pâturage de la ferme sur Bouecq, parcelle 554, commune bourgeoise de Soyhières. M. K. Frei, technicien des PTT, qui dirigeait des travaux de pose d'un câble téléphonique au nord de Soyhières, nous signalait, le 11 novembre dernier, un chêne qui l'avait impressionné dans le dit pâturage. Le même jour, nous nous sommes rendus sur les lieux. Le chêne en question, de 6 m. 50 de circonférence, semble malheureusement en trop mauvais état pour entrer en considération pour la mise sous protection. Une décision définitive sera prise au printemps 1961, au moment de la poussée des feuilles.

Frêne monophylle (Fraxinus monophylla Desf). Cette variété du frêne élevé est caractérisée par ses feuilles simples (une seule foliole). Cet arbre, signalé en 1933 par le professeur J. Bourquin dans sa « Flore de Porrentruy », avait été perdu de vue. Il a été identifié récemment par l'ingénieur forestier Juillerat, entre Charmoille et Lucelle. Comme il s'agit d'un végétal excessivement rare (on en connaît quatre exemplaires en Suisse), des démarches seront faites incessamment pour sa mise sous protection.

Blocs erratiques. Un bloc erratique a été mis à jour au cours des travaux de fondation pour la patinoire de l'Erguel à Saint-Imier ; il a été dégagé du sol, et avec l'aide financière de l'ADIJ, déplacé à une dizaine de mètres de la patinoire. Un échantillon du bloc, prélevé par le Dr Krähenbühl, a été envoyé au Musée d'histoire naturelle à Berne pour analyse. Le bloc sera proposé pour la mise sous protection de l'Etat. Un autre bloc erratique, découvert à La Neuveville, lors de travaux de creusage à proximité de la voie ferrée, sera également proposé comme monument naturel à protéger.

On sait qu'il existe encore bien des blocs erratiques non protégés dans le Jura bernois. La commission, avec le concours d'intéressés, établit actuellement une liste de ces monuments naturels, car il ne faut plus qu'un seul de ces témoins de l'époque froide de notre pays disparaisse du sol jurassien. Bien trop nombreux sont ceux qui ont été exploités dans les temps passés.

Ordonnance sur les refuges de chasse. Avec le garde-chasse cantonal L. Grosjean, Saignelégier, nous avons approuvé pour la prochaine période quinquennale, allant du 1er septembre 1961 au 31 août 1966, le maintien des refuges à gibier de Saint-Brais, de Saignelégier et de l'Etang de la Gruère. Nous avons également proposé le maintien du ban de chasse de la Combe-Grède, en faisant coïncider, si possible, ses limites avec celles du Parc jurassien.

Relevons encore que la **« Loi sur la pêche »,** acceptée en votation cantonale le 4 décembre 1960, permettra d'ordonner des mesures de protection des grenouilles, dont l'existence est sérieusement menacée ; d'autres mesures prévues par la loi se rapportent, entre autres, à la protection des peuplements de poissons et à la protection des eaux.

Rappelons qu'à plus d'une reprise, des journaux jurassiens ont signalé la présence d'un **cerf** de belle taille en divers endroits du Jura,

et sachons que cet ornement de nos montagnes jouit d'une protection absolue dans le canton.

Signalons enfin que par des articles publiés dans la presse jurassienne, la commission a invité nos populations à respecter tout ce qui fait le charme naturel de notre pays.

Divers. Nous déplorons, une fois de plus, la carence de la Commission pour l'Etang de la Gruère, dans laquelle notre commission est représentée, et qui n'a plus été convoquée depuis trois ans ! Le président de notre commission a pris régulièrement part aux séances de la commission cantonale, dont il est membre ; M. Hauri a représenté la commission jurassienne à l'Assemblée générale du Parc jurassien de la Combe-Grède, le 26 juin 1960.

Ouvrages et rapports reçus. Mentionnons tout d'abord le magnifique fascicule « Le Parc jurassien de la Combe-Grède », dont l'auteur est M. le Dr Ch. Krähenbühl, membre de notre commission, et l'illustrateur M. F. Pauli, ouvrage publié dans la collection « Trésors de mon Pays ».

Citons ensuite : « La Chasse et le Chasseur dans le canton de Berne », un volume cartonné de 216 pages, édité par la Direction des forêts du canton de Berne ; le rapport annuel pour 1960 de l'Association pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz ; le rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature, pour 1958 et 1959, rédigé par MM. H. Itten et le Dr O. Friedli ; le rapport du Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède pour l'exercice 1959-1960 ; l'« Etat des Monuments naturels protégés dans le canton de Berne » (au 1er novembre 1960), et l'« Etat des Monuments naturels dignes d'être protégés dans le canton de Berne » (novembre 1960) ; « In Sorge um die Heimat » (octobre 1960), du Comité directeur de l'Association pour la protection des rives du lac de Bienne ; le rapport annuel de l'Association bernoise pour l'étude et la protection des oiseaux ; la « Statistique de chasse sur le gibier tiré pendant la chasse d'automne 1960 et la chasse d'hiver 1959-1960 », et enfin l'« Ordonnance concernant la période de chasse 1960 ».

e) Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. Frédéric Reusser, Moutier
Secrétaire : M. Jean Christe, Courrendlin

Il fut un temps où la Commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ n'avait à s'occuper presque exclusivement que de Saint-Ursanne. Mais, après quinze ans d'activité, nous sommes heureux de constater que de plus en plus les autorités ou les particuliers ont recours à nos conseils. Bien mieux encore, nous sommes écoutés, et ceci est le gage et la preuve que nos efforts sont justifiés pour maintenir et conserver « le visage aimé de la patrie ».

Au cours de l'exercice écoulé nous avons pris position à deux reprises à Delémont et une fois à Saint-Ursanne contre des projets de bâtisse. Nous avons été convoqués en séance de conciliation et nous avons pu faire entendre notre voix. Les projets ont été ou abandonnés ou modifiés, de sorte que notre intervention a été utile.

Le Moulin à huile de Charmoille, de même que le Martinet de Corcelles ont continué à nous préoccuper. Des solutions définitives ne sont pas encore trouvées, mais nous voulons espérer que nous pourrons arriver à maintenir ces deux objets typiques de l'artisanat ancien.

Avec notre appui, la Paroisse de Grandval a fait sculpter et placer une fontaine fort originale en son cimetière, ouvrage qui termine heureusement les travaux de rénovation entrepris à l'église du lieu.

Ayant été alertés, un peu tard pourtant, nous sommes intervenus en vue de faire disparaître la disgracieuse ligne de téléphone plantée au Chasseral. Des pourparlers sont encore en cours avec les P.T.T.

Profitant des travaux de rénovation de la Collégiale Saint-Germain à Moutier, nous avons contribué aux fouilles qui ont été entreprises dans cette église, fouilles qui ont fait découvrir bien des choses intéressantes.

Deux membres de notre commission ont étudié en détail la question de l'aménagement du Doubs en vue de la construction d'usines ou de barrages. Leur rapport très fouillé et très complet, relatif à la protection des sites de cette région, a été transmis à qui de droit.

Une nouvelle fois, nous avons aidé les autorités de Saint-Ursanne qui ont procédé au remplacement du dallage du chœur de la collégiale et qui vont, au printemps, entreprendre la réfection du mur d'enceinte, côté ouest.

Sur mandat du Conseil-exécutif, nous avons étudié la possibilité de la consolidation des ruines du Château d'Asuel. Tout est prêt pour que les travaux puissent être entrepris dès les beaux jours. Nous sommes heureux d'avoir trouvé un appui très compréhensif auprès du Comité central du Heimatschutz suisse qui nous a alloué, pour ces travaux, une fort jolie subvention. La commune d'Asuel, de son côté, a compris nos efforts et nous a alloué un subside important.

Si certaines communes semblent se désintéresser de tels problèmes, il en est d'autres, heureusement, qui ont pris conscience de leurs responsabilités et nous voudrions, ici, féliciter Glovelier pour le magnifique travail entrepris et mené à bien à l'ancienne cure.

Le président de notre commission a représenté notre association à l'assemblée générale du Heimatschutz bernois à Erlenbach, le 19 juin, et y a noué des liens d'amitié qui nous seront précieux à l'avenir.

Il y a encore bien du travail à accomplir dans le Jura. Aussi voulons-nous espérer que nous trouverons les appuis et les suggestions nécessaires auprès de tous ceux que la conservation de notre Jura intéresse.

f) Commission scientifique

Président : M. H. Liechti, inspecteur, Porrentruy
Secrétaire : M. G. Keller, professeur, Porrentruy

La Commission scientifique, réorganisée à la fin de l'année 1959, a entrepris une étude systématique du Doubs sur son parcours suisse.

M. le Dr Ch. Krähenbühl a poursuivi son étude de la végétation de la vallée du Doubs, de la rivière au sommet des Côtes. Il a mené à bonne fin l'étude géologique et botanique de la réserve jurassienne totale « Forêt de Saint-Jean ». A la demande de la Commission pour la protection de la nature, ce savant a établi un rapport sur la flore

aquatique et riveraine du Doubs. Ce rapport est entre les mains de la dite commission.

MM. les Drs Keller et Sandrin ont entrepris l'étude hydrologique de la rivière sur son parcours jurassien. Prélevant des échantillons en dix endroits différents entre La Rasse et La Motte, ils ont effectué deux séries complètes d'analyses chimiques. Les prélèvements ont été faits par débit maximum de la rivière ; les résultats obtenus jusqu'ici sont normaux. Les travaux seront poursuivis. Les prélèvements aux basses eaux permettront d'établir les conditions de pollution, respectivement de régénération de l'eau. La microflore et la microfaune seront étudiées par M. J.-Cl. Bouvier.

Des contacts étroits ont été établis avec la Section Jura de la Société suisse de spéologie. Son président est membre de notre commission. Nous envisageons d'entreprendre, en collaboration avec ce groupement, des essais de coloration de toutes les « pertes » du Jura, en vue de la connaissance de l'hydrologie karstique jurassienne.

g) Commission pour la formation professionnelle

Président : M. M. Hänni, électricien, Delémont
Secrétaire : M. R. Jardin, professeur, Delémont

Si l'optimisme peut être considéré comme le soleil de l'existence, l'enthousiasme est cette grande qualité qui pousse l'individu à agir avec persévérance pour atteindre le but qu'il s'est proposé. Chaque année, en juin, cet enthousiasme est mis en valeur lors de la manifestation réservée aux apprenties et apprentis méritants du Jura. Lorsqu'un wagon capitonné, une cabine, un siège nous amènent au sommet d'une montagne, nous ne jouissons pas aussi intensément de la belle vue qui s'offre à nos regards que si nous l'avions conquise au prix d'une marche fatigante ou d'une dure varappe.

La joie conquise au prix du travail est quelque chose d'analogue : le goût et l'aptitude ne suffisent pas à créer cette joie au travail, elle est presque toujours le fruit d'un grand effort, de la mise en œuvre de toute notre énergie. Cet effort, cette énergie, la Commission de l'ADIJ pour la formation professionnelle, les met en évidence en récompensant et en honorant les jeunes qui s'en sont montrés dignes. S'adressant à ses commandants subordonnés, le maréchal Foch s'exprimait ainsi : « Il n'est pas question d'agir pour le plaisir d'agir. Il faut agir parce qu'il n'y a que cela qui donne des résultats. Si l'action est l'aboutissement nécessaire de toute théorie, le résultat en est la sanction. C'est cela qui importe, c'est cela qu'il faut obtenir. Il faut réaliser, il faut aboutir. » Trois, voire quatre années d'apprentissage, de sacrifices, ils sont plus de 600, nos jeunes Jurassiens qui, courageusement, s'arment pour être prêts à affronter avec plus ou moins de facilité, les tâches abondantes de l'existence.

Les innombrables découvertes scientifiques de ces dernières décennies, les changements considérables des techniques de production et de fabrication ont entraîné des modifications telles que nous sommes entrés dans une ère nouvelle : « l'économie technicienne », où l'électronique, l'automatisation, l'aérodynamique, les plastiques, la physique nucléaire et la propulsion à fusée ouvrent des perspectives

encore jamais envisagées dans l'histoire des hommes. Au milieu de ce monde en ébullition, il s'agit pour nous Suisses de conserver notre position sur les plans économiques et techniques si nous ne voulons pas redevenir « les gueux de l'Europe » comme on nous appelait communément au XVIIIe siècle. Ce danger, M. H. Parel, directeur de l'Office vaudois d'orientation professionnelle l'étudie dans un remarquable article publié par la « Revue économique et sociale ».

Notre pays aura besoin de milliers de techniciens. Ce cri d'alarme, cet appel au secours, chaque jour, dans maintes usines ou entreprises, il retentit. Notre devoir est de ne pas rester sourd à cet appel angoissant. Modestement encore, notre commission pour la formation professionnelle vient en aide aux apprentis méritants. Leur travail est mis en valeur et les encouragements ne manquent pas. Mais est-ce suffisant ? Notre commission, en plus des 4 à 5 % d'apprentis récompensés, ne devrait-elle pas prendre entièrement à sa charge, un ou deux jeunes gens particulièrement aptes à devenir des spécialistes de notre économie ? Avec l'aide éventuelle d'entreprises jurassiennes, il y aurait possibilité de venir puissamment en aide à de jeunes forces qui prendraient l'engagement de rester au service de l'économie jurassienne. C'est une nouvelle tâche qui devrait intéresser notre commission.

En 1960, l'activité de la commission s'est surtout concentrée sur l'organisation de la 4e Journée des apprentis méritants. Après Delémont (1957), Saint-Imier (1958), Porrentruy (1959), la manifestation réservée aux apprenties et apprentis méritants du Jura eut lieu à Moutier. Cette quatrième journée du mérite et de l'effort, de la persévérance et du courage, réunit six jeunes filles et vingt jeunes gens. Notre commission a choisi les lauréats parmi plus de 600 élèves qui ont affronté les examens de fin d'apprentissage. De remarquables exposés furent présentés par MM. Steiner, président central de l'ADIJ, W. Steiner, ingénieur aux Usines Louis de Roll, C. Sandoz, directeur d'exploitation à la Fabrique Pétermann S. A. et le président de notre commission, M. M. Hänni. Comme les précédentes, cette journée de la jeunesse laborieuse fut particulièrement réussie et impressionna favorablement les nombreux participants. Cette manifestation réservée aux apprentis méritants est une initiative heureuse de l'ADIJ. Mais, notre commission se doit maintenant d'aborder d'autres problèmes qui préoccupent la jeunesse. J'ai déjà mentionné la possibilité d'aider un ou deux jeunes à devenir technicien ou ingénieur, je pense encore à la création, dans le Jura, d'un centre de « bricolage » où jeunes et aînés (comme cela existe déjà en France) pourraient s'initier à différents travaux afin d'occuper agréablement les loisirs en créant une œuvre (peinture, sculpture, modelage, reliure, etc.) qui les change de la monotonie du labeur quotidien. Il est urgent, non seulement de venir matériellement en aide aux jeunes, mais aussi en leur permettant d'occuper intelligemment leurs loisirs. La Commission pour la formation professionnelle accepte toutes les suggestions, elle est toujours prête à rendre service, à conseiller, à guider.

Que la journée des apprentis méritants porte ses fruits et que la jeunesse jurassienne travaille et étudie dans l'honnêteté, soucieuse de la vérité et de la perfection dans l'intérêt de notre petite patrie.

La 5e Journée des apprentis méritants aura lieu en 1961 à Tavannes ou à Tramelan. Que nos jeunes se préparent et qu'ils sachent que l'essentiel est de s'engager courageusement en n'ignorant pas qu'il y aura encore et toujours des tempêtes et, de temps à autre, des escales lumineuses qui payeront tout. D'ailleurs, qu'importe la tempête, si le métier est construit sur le roc !

Pour donner satisfaction à quelques pédagogues et statisticiens qui s'intéressent aux jeunes, nous donnons ci-après la statistique des apprentis récompensés par district et ce qu'ils choisissent comme récompenses. Le goût et l'amour de l'étude y tiennent une place d'honneur qui est réjouissante.

Statistique des lauréats classés par district

En 1957 = 12 lauréats En 1958 = 20 » En 1959 = 22 » En 1960 = 26 »	Total à ce jour : 80.

Laufon 8, Porrentruy 10, Delémont 18, Franches-Montagnes 3, Moutier 25, Courtelary 16.

Le district de La Neuveville fait partie de l'arrondissement de Bienne.

Lauréats classés par métier

Employés de commerce	16	Radio-électriciens	3
Employés de banque	4	Monteurs électriciens	3
Boulangers-pâtissiers	3	Mécaniciens outilleurs	2
Menuisiers-ébénistes	4	Mécaniciens ajusteurs	4
Menuisier modeleur	1	Mécaniciens de précision	5
Marbrier	1	Mécanicien-électricien	1
Papetier	1	Mécaniciens faiseurs d'étampes	2
Bouchers	3	Mécaniciens sur autos	2
Coiffeuses	4	Horloger rhabilleur	1
Maçon	1	Dessinateurs sur machines	3
Modeleur sur chaussures	1	Dessinateurs en bâtiment	3
Compositeur typographe	1	Dessinateurs en génie civil	3
Décolleteurs	4	Electricien sur autos	1
Remonteurs horlogers complets	2	Forgeron	1

Soit 20 apprentis des écoles complémentaires commerciales dont 14 filles et
60 apprentis des écoles complémentaires professionnelles dont 4 filles.

Statistique des récompenses choisies

Livres (25 lauréats) : dictionnaires 11 ; techniques 3 ; classiques 3 ; voyages-aventures 5 ; romans modernes 3.

Disques (6 lauréats) : musique classique 2 ; jazz 2 ; chansons 2.

Outillage professionnel (13 lauréats) : menuiserie 2 ; coiffure 2 ; électricité 2 ; dessin 5 ; horlogerie 2.

Appareils photographiques (3 lauréats).

Montres (25 lauréats).
Articles ménagers (6 lauréats).
Divers (2 lauréats) : 1 tourne-disques ; 1 microphone.

h) Commission des horaires

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

Comme d'habitude, la Commission des horaires de chemin de fer de l'ADIJ a tenu séance lors de la mise à l'enquête publique des horaires. Elle a établi la liste des améliorations qu'elle souhaite voir apporter à la marche des trains sur les lignes jurassiennes. Ce à quoi il lui paraît le plus nécessaire de tendre aujourd'hui, ce n'est pas tant à la multiplication du nombre des courses qu'à l'ajustement de certaines correspondances et à l'augmentation de la vitesse commerciale des trains par le raccourcissement des arrêts dans les gares de jonction. Le confort toujours plus grand offert aux voyageurs se déplaçant en chemin de fer est très apprécié, mais dans notre siècle où l'on est sans cesse pressé — même quand cela ne serait ni utile ni nécessaire — on veut aller vite, de plus en plus vite ! En face de l'automobile et de l'avion, le train, si l'on n'y prend garde, fera bientôt figure d'une antique berline ! Il semble cependant que les administrations ferroviaires sont conscientes de la situation puisqu'elles introduisent sur les grandes lignes internationales les trains TEE. Un jour viendra, sans doute, où la même vitesse moyenne de ceux-ci pourra être appliquée aux directs du service interne. Mais pour cela, il faudrait construire la double voie sur toutes les grandes lignes principales où elle manque encore. Dans le Jura, par exemple, elle fait défaut entre Aesch et Delémont et entre Choindez et Moutier.

Notre commission a été représentée en cours d'année aux séances des groupements suivants :

Commission des horaires de la vallée de Tavannes.

Conférence cantonale des horaires, à Berne.

Conférence des délégués des sociétés du Pied du Jura, à Neuchâtel.

Une délégation de la Commission et du Comité directeur de l'ADIJ a, en outre, été reçue très aimablement par M. le directeur du Ier arrondissement des C.F.F, à Lausanne.

Le projet d'horaire pour la période allant du 28 mai 1961 au 26 mai 1962 a fait l'objet d'un examen approfondi au sein de la commission et les différentes modifications demandées par les représentants des diverses régions ont été condensées dans une requête adressée à la Direction cantonale des chemins de fer par la voie officielle, c'est-à-dire par la préfecture. On trouvera par ailleurs le texte de cette requête.

Nous avons l'agréable devoir de remercier les instances ferroviaires et administratives qui ont pour tâche de se pencher sur les problèmes parfois difficiles que soulève l'établissement des horaires. Nous pensons en particulier à la Direction cantonale des chemins de fer et aux instances compétentes des C.F.F. Nous remercions aussi nos membres pour leur précieuse collaboration, tout en espérant que les efforts faits en commun donneront quelques résultats.

i) Commission forestière

Président : M. W. Schild, Delémont
Secrétaire : M. Ed. Juillerat, Porrentruy

L'utilisation du bois dans les divers secteurs de sa consommation continue de diminuer. Si le bois de service est encore très demandé, c'est grâce à la haute conjoncture dans la construction ; le bois de feu ne trouve presque plus d'acheteurs. Pour la défense du matériau bois, une communauté jurassienne en faveur du bois s'est constituée avec laquelle le comité de la Commission forestière collabore.

Au cours de l'été passé, le comité a collaboré à la mise sous protection d'une aulnaie près de Bonfol. Une inventorisation de cette parcelle sera faite avec l'Institut de sylviculture de l'E.P.F.

L'Institut fédéral des recherches forestières à Zurich complétera ses études concernant la mensuration de l'effet des vents sur le climat local des pâturages boisés des Franches-Montagnes.

k) Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, proviseur, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, professeur, La Neuveville

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis.

B. BALISAGE

1. **Contrôle des anciens itinéraires**

Laufon

N° 1 : Mervelier - Scheltenpass - Balsthal
N° 2 : Mervelier - Rothmattli - Hohe Winde
N° 4 : Delémont - Fringeli - Erschwil (partiellement)
N° 6 : Laufon - La Réselle - Soyhières
N° 9 : Laufon - Fringeli - Corban
N° 10 : Bärschwil/gare - Fringeli - Mervelier
N° 12 : Petit-Lucelle - La Réselle - Soyhières

Delémont

Tous les itinéraires du district à l'exception de l'itinéraire N° 8

Raimeux

N° 2 : Grandval - Raimeux
N° 6 : Vermes - Raimeux
N° 11 : Choindez - Hohe Winde
N° 12 : Choindez - Vermes - Mervelier

Franches-Montagnes Nord

N° 3 : Saint-Ursanne - Tariche - Soubey
N° 12 : Glovelier - Tariche - Epauvillers

Franches-Montagnes Centre

N° 2a : Tavannes - Glovelier (via Fornet-Dessus)
N° 5 : Tramelan - Les Rouges-Terres - Bémont

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(G. Suter) **(032) 5 25 51**
Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové — Confort	(A. Flückiger) **(032) 2 27 11**
Boncourt	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés — Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) **(032) 6 40 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf — Confort, salles	(William Cœudevez) **(038) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Simplon Confort, sa cuisine, sa cave	(S. Jermann) **(066) 6 14 99**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf Rénové, sa cuisine, sa cave	(Jos. Noirjean) **(066) 5 31 49**

1036

SEVA 134/2 Un plan extraordinaire!

Davantage de lots — davantage de chances!

1 x 100'000
10 x 10'000
25 x 1'000

en plus:

50 x 500.—, 480 x 100.—, 1'440 x 40.— Frs, etc.

51'686 lots d'une valeur globale de 629'200 Frs

Séries particulièrement intéressantes

5 billets chiffres finals 0 — 4 contiennent au moins 1 lot
5 billets chiffres finals 5 — 9 contiennent au moins 1 lot
10 billets chiffres finals 0 — 9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—, la série de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, téléphone (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

Hâtez-vous!

4 MAI

1042

N° 6 : Tramelan - Montfaucon
N° 8 : Saignelégier - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds
N° 9 : Saignelégier - Les Breuleux - Saint-Imier
N° 10 : Saignelégier - Glovelier

Franches-Montagnes Sud

N° 5 : Le Noirmont - Le Creux-des-Biches - La Ferrière
N° 6 : Le Noirmont - Le Cerneux-Godat - Biaufond
N° 8 : Le Noirmont - La Goule - Biaufond
N° 9 : Renan - La Ferrière - Biaufond
N° 10 : Renan - Les Bois - Doubs
N° 12 : Saint-Imier - L'Assesseur - Les Bois
N° 14 : Mont-Soleil - Combe-à-la-Biche - Les Bois
N° 21 : Sonceboz - Pierre-Pertuis - Tavannes

Chasseral

N° 1 : La Heutte - Chasseral (partiellement)
N° 2 : La Heutte - Métairie-Derrière-de-Bienne - Renan (partiellement)
N° 3 : Frinvillier - Jobert - Chasseral (partiellement)
N° 4 : Frinvillier - Orvin - Nods (partiellement)
N° 10 : Bienne - Orvin - Chasseral (partiellement)

2. **Réparations et compléments**

		Indicateurs
Delémont		
N° 1	: Kleinlützel - Moulin-Neuf - Lucelle	1
N° 3	: Kleinlützel - Pleigne - Les Rangiers	2
N° 6	: Delémont - Les Rangiers - Saint-Ursanne	1
N° 9	: Delémont - Movelier - Moulin-Neuf	1
N° 10	: Delémont - Bürkisberg - Lucelle	2
Franches-Montagnes Nord		
N° 2	: Saint-Ursanne - Epiquerez - Soubey	1
N° 11	: Soubey - Goumois	1
Franches-Montagnes Centre		
N° 1	: Tavannes - Le Noirmont	1
N° 7	: Tramelan - Glovelier	10
N° 18	: Moutier - Saignelégier	7
Franches-Montagnes Sud		
N° 5	: Le Noirmont - Les Bois - La Ferrière	6
N° 21	: Sonceboz - Pierre-Pertuis - Tavannes	5
	Balisage local du Noirmont	2
Chasseral		
N° 2	: La Heutte - Renan	1
N° 6	: Bienne - Twannberg - Lignières	5
N° 7	: Bienne - Twannbachschlucht - La Neuveville	6
N° 10	: Bienne - Evilard - Chasseral	1
	Total	53

3. **Nouveaux itinéraires balisés**

Montoz	Km.	Indicateurs
N° 1 : Moutier - Montagne de Graitery - Oberdörferberg	12	17
Chasseral		
N° 1 : Gléresse - Prêles - Mont-Sujet	11	13

4. **Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1961**

Delémont

N° 13 : Bassecourt - Les Rangiers - Lucelle

Chasseral

N° 5 : Frinvillier - Le Jorat - Nods

Raimeux

N° 3 : Crémines - Raimeux de Crémines
N° 4 : Corcelles - Raimeux de Corcelles

5. **Tableaux d'orientation**

Le tableau d'orientation prévu pour Les Bois est commandé.

6. **Courses organisées**

Les courses organisées suivantes ont eu lieu dans le Jura :

a) Mervelier - Rothmattli - Hohe Winde par A.B.T.P. (guide M. Hänggi) ;

b) Delémont - Vadry - Fringeli - Corban par Club alpin féminin, section de Bienne (guide M. Hänggi) ;

c) Etang de la Gruère - Chasseral par Lehrerturnverein Zug (guide M. Zeugin) ;

d) Chasseral - Franches-Montagnes par Jugendgruppe Schwäb. Albverein (guide M. Zeugin) ;

e) Doubs - Spiegelberg - Etang de la Gruère par Progymnase de Delémont (guide M. Zeugin) ;

f) Région du Doubs par Schwarzwaldverein, section de Lörrach (guide M. Zeugin).

l) Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, ancien Cdt. d'arrondissement, Delémont
Secrétaire : Me R. Carnal, président du tribunal, Moutier

A l'intention des lecteurs qui ne connaissent point encore la composition de cet organe jurassien, nous répétons qu'il est une création issue des quatre groupements suivants : A.C.S. Section les Rangiers ; A.D.I.J. ; Pro Jura et T.C.S. Section jurassienne, chacun représenté

par trois membres. Le président et le secrétaire de la commission étant désignés à part, son effectif est donc de quatorze membres. Les ingénieurs des arrondissements III et V assistent aux séances.

En 1960 la commission n'a subi aucun changement.

Elle s'est réunie quatre fois en séances plénières à Delémont : en janvier, en mars, en mai, en octobre. Elle a été appelée à soumettre le 5 novembre, à Saint-Imier, le résultat de ses travaux à MM. les députés réunis en séance extraordinaire.

Avant d'entrer dans le détail de ses études, il est nécessaire de préciser la dénomination de nos routes pour éviter la confusion :

a) Le Jura n'a pas de route dite nationale, à l'exception du tronçon La Neuveville-Gléresse ;

b) La route N° 6 Boncourt - Porrentruy - Delémont - Tavannes - Bienne, le tronçon de la route N° 18 Bâle - Delémont et la route horlogère N° 108 La Cibourg - Saint-Imier - Sonceboz sont des routes principales ;

c) Le tronçon de la route N° 18 Delémont - La Chaux-de-Fonds par les Franches-Montagnes est une route de jonction.

Cela étant fixé, les études de la Commission routière jurassienne en 1960 avaient pour but d'examiner toutes les questions relatives aux routes principales, de faire une synthèse des vœux émis par ses membres puis de présenter des suggestions à la Direction des travaux publics du canton de Berne par l'intermédiaire de la députation jurassienne.

MM. les Ingénieurs des IIIe et V^e^ arrondissements se sont aimablement prêtés à l'examen et à l'étude de nos intentions et projets. Nous les en remercions très vivement ici. Ils nous ont fourni tous renseignements utiles sur le coût des travaux envisagés pour arriver, selon un code d'urgence, à échelonner sur 10 ou 15 ans au plus à

— faire de l'artère Bâle - Delémont - Bienne une voie de communication permettant un écoulement fluide de la circulation automobile dans le Jura en direction de la Suisse romande (fluidité de courant routier à obtenir le plus tôt possible afin d'attirer, par la voie la plus courte, celle du Jura, l'évacuation partielle du trafic de l'autoroute allemande aboutissant à Bâle) ;

— mettre au point la voie de pénétration Boncourt - Porrentruy - Delémont pour assurer notre liaison avec la France ;

— compléter, en dehors de ces deux routes et à cause des grands intérêts qu'elle relie, l'examen des corrections à apporter à la route horlogère La Cibourg - Sonceboz.

Notre intérêt, déjà limité, puisque aucune de nos routes n'est classée comme route nationale, nous oblige dès lors à demander un effort accru de la part du canton et par conséquent des moyens financiers plus élevés pour nos arrondissements.

Notre étude consistait donc à établir un tableau des travaux à exécuter, leur coût, et leur échelonnement dans le temps selon un code d'urgence.

Un examen des travaux prévus dans l'immédiat ou en voie d'exécution donne déjà nettement l'impression que l'Etat comprend la nécessité d'accélérer l'aménagement de la route Bâle - Delémont et son prolongement naturel vers Bienne. En effet l'on procède au redressement de la route à Grellingue, Zwingen, Laufon, Bärschwil, Bellerive, Moutier, Bévilard, Malleray et Pontenet ; un important chantier est ouvert dans les gorges de Court ; l'Etat a prévu le commencement des travaux en vue de la suppression du passage à niveau de Reuchenette pour 1961. C'est un progrès certain, mais pour aboutir d'ici 15 ans au plus tard, à la mise en ordre de cette artère, il importe que l'Etat prévoie selon nos calculs :

— Fr. 17 890 000.— pour le secteur Angenstein - Delémont ;

— Fr. 21 400 000.— pour le tronçon Delémont - Pierre-Pertuis ;

— Fr. 28 280 000.— pour le secteur Pierre-Pertuis - Bienne et selon l'ordre d'urgence suivant :

— N° 1 travaux à terminer en 1965 ;

— N° 2 travaux à terminer en 1970 ;

— N° 3 travaux à terminer en 1975.

Nous ne saurions publier le tableau de détail complet des travaux à effectuer mais pour orientation nous donnons l'essentiel de ceux qui sont prévus pour le code d'urgence N° 1 :

Zwingen - Kessiloch ; pont gare Liesberg - Soyhières (déviation) - Delémont ; Courrendlin (déviation) - Choindez ; Moutier - ponts dans les gorges de Court ; Bévilard - Pontenet ; Reconvilier - Tavannes (place Centrale) - passage à niveau des C.J. ; Sonceboz (déviation) ; Reuchenette (village) - Rondchâtel ; nouveau pont dans les gorges ; Mahlenwald - Rondchâtel ce qui représente une première tranche de Fr. 17 110 000.—.

D'autre part les travaux à exécuter sur la route N° 6 Boncourt - Delémont représentent un montant de Fr. 21 900 000.—.

Notre code d'urgence N° 1 prévoit sur cette route pour 8 700 000 francs de travaux. Les voici : Grandgourt (suppression du passage à niveau ; Courtemaîche (déviation) ; Courchavon (déviation) ; Courchavon - cimetière de Porrentruy ; passage sur voies de Saint-Germain ; Porrentruy - Cornol - Les Malettes ; Develier (déviation) - sortie ouest Delémont - croisée de Courtételle.

A ce programme déjà abondant viennent s'ajouter les travaux prévus sur la route horlogère qui donnent un devis général de 12 470 000 francs dont à peu près la moitié pour la première urgence qui prévoit : la déviation de Cormoret par le sud, avec un nouveau pont sur la Suze et un nouveau passage sur voies ; Villeret ouest - Saint-Imier avec un passage sous-voies ; Sonvilier (village) - Renan - La Cibourg.

En dehors de ces routes, le réseau des routes de jonction ne saurait tomber dans l'oubli. Nous ne négligerons pas son examen mais devant l'ampleur de la tâche à résoudre la commission a fait appel à la députation jurassienne pour l'orienter. Cette entrevue eut lieu à Delémont le 25 octobre 1960. Y participaient les membres de la commission au complet et MM. les présidents de groupes ou leur représentant, soit MM. Gigandet, président central et représentant de la fraction conservatrice, Gobat, pour la fraction socialiste, Mosimann, pour la fraction paysanne et Péquignot, pour la fraction radicale. A cette séance l'ensemble de nos travaux a été examiné. MM. les Ingénieurs ont disséqué très largement leurs intentions et besoins, puis après discussion, MM. les députés ont admis sans réserve qu'une action générale de la députation s'avérait nécessaire auprès des instances cantonales. Nous avons été invités à présenter nos études à MM. les députés réunis en séance extraordinaire à Saint-Imier le 5 novembre 1960. C'est accompagné de MM. les Ingénieurs Marti et Eckert que nous avons donné suite à cet appel. La presse jurassienne s'est fait l'écho de cette séance qui a eu pour effet de provoquer de la part de la députation :

1. La décision d'intervenir auprès des autorités fédérales pour faire reconnaître la route N° 6 et la route Bâle - Delémont comme routes nationales.

2. De demander que les routes de jonction Delémont - La Cibourg et La Cibourg - Sonceboz soient élevées au rang de routes principales. (En mars 1961, la Confédération a promu la route La Cibourg - Sonceboz au rang de route principale.)

3. De chercher à obtenir (en dehors de notre action) la revision de la Loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes.

Elle a enfin accepté à l'unanimité les propositions de notre commission et son programme d'urgence concernant l'aménagement des routes principales et celle du Vallon de Saint-Imier.

Ceci étant acquis, il nous reste à suivre de près l'évolution de nos travaux, à veiller que nos propositions ne sombrent pas dans un sommeil prolongé, à travailler sans relâche à la disparition des passages à niveau.

En ce qui concerne la route du pied du Jura, il est regrettable d'enregistrer qu'à La Neuveville les intérêts particuliers et les hésitations retardent la réalisation du projet d'évitement du centre de la ville. Il semble pourtant que l'idée de déviation par le sud est acquise. Il paraît toutefois qu'un second projet est à l'étude.

De Gléresse à Bienne la commission ne peut intervenir car il s'agit de relations où les intérêts des villes et villages intéressés participent de décisions à prendre avec la Direction des CFF, le canton et la Confédération.

Nous ne perdons pas de vue la route Lamboing - Orvin, celle du Fringeli et la liaison souhaitée Soubey - Chauvillers.

Nous n'oublierons pas dans nos études le projet de construction d'un tunnel routier Court - Romont qui donnerait à la route N° 6 le caractère d'une liaison rapide entre le pied du Jura et Bâle. Il y a longtemps que nous y songeons.

Il y a encore beaucoup à faire, à examiner et à mettre au point. La facture sera lourde, mais il faut cet effort pour le bien du Jura et son épanouissement. Nous y travaillons sérieusement. Nous comptons pour nous soutenir sur l'appui bienveillant de nos députés et sur la compréhension de notre gouvernement.

6. Remarques finales

Après avoir passé en revue l'activité de l'association en 1960, nous sommes animés d'un sentiment profond de reconnaissance. Celle-ci va tout d'abord à M. Reusser, qui a su créer et développer l'ADIJ et du même coup justifier son existence et la rendre indispensable. Mais cette reconnaissance va aussi à tous nos membres. Ce sont eux finalement qui donnent à l'ADIJ son poids, son autorité, son efficacité. Certes il existe beaucoup d'associations. Mais toutes ont leur raison d'être, et dans le Jura peut-être plus qu'ailleurs. Le Jura forme une entité historique, culturelle et économique. Il fait partie d'un grand canton où les intérêts et les tendances s'opposent souvent. Le Jura doit s'affirmer sur tous les plans et l'ADIJ veut être pour tous les Jurassiens, pour toutes les régions du Jura, le porte-parole autorisé dès qu'il s'agit de défendre les intérêts de ses populations et de son économie. Elle veut être aussi le porte-parole de ses communes, de ses organisations professionnelles. Il n'est pas de tâches, auxquelles l'ADIJ ne prêtera son appui lorsque l'intérêt général de ce pays sera en jeu. C'est pourquoi nous vous prions d'approuver ce rapport d'activité et de nous conserver votre confiance et votre appui pour l'avenir. Le Jura mérite que nous fassions un effort de solidarité et que nous lui préparions ensemble un avenir paisible et prospère.

Delémont, le 4 avril 1961.

Au nom du Comité :

Le président : René STEINER

Le secrétaire : Henri-Louis FAVRE

IV. Comptes

1. Extrait du compte de pertes et profits

Administration	Recettes	Dépenses
— fournitures de bureau et imprimés		1 941.55
— frais de port, téléphones, cpte de chèques		1 539.45
— abonnements et cotisations		1 417.25
— propagande		1 641.—
— travaux de bureau		1 919.10
— frais de séance et de délégation		10 505.75
— indemnités		8 050.90
— locations		1 163.75
— divers		2 225.50
Cotisations des membres	13 799.75	
Bulletin		
— administration et rédaction		3 564.—
— publicité	9 568.50	
— impression et ports		12 312.87
— abonnements	4 813.20	
Intérêts et frais de banque	5 167.35	
Subventions		
— reçues	45 150.—	
— versées		15 721.30
Commissions		7 704.10
Immeuble	4 596.15	
Amortissements		3 872.—
Excédent de recettes		9 516.43
	83 094.95	83 094.95

2. Bilan au 31 décembre 1960

Caisse		114.11	
Compte de chèques postaux		15 223.72	
Compte bloqué Seva		16 601.—	
Titres		85 975.—	
Dépôts		36 820.75	
c/c B.P.S. Moutier		6 906.85	
Immeuble		73 267.30	
Mobilier		1.—	
Garantie La Jurassienne		20 000.—	
Fonds de réserve		33 967.—	
Capital au 1. 1. 1960	279 360.30		
Bénéfice de l'exercice	9 516.43		
Capital au 31. 12. 1960	288 876.73		288 876.73
		288 876.73	288 876.73

Delémont, le 15 janvier 1961.

Le caissier : H. FARRON.

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1960. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces justificatives.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de valeurs et dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ et de donner décharge au caissier en le remerciant pour sa bonne gestion.

Delémont, le 20 février 1961.

Le vérificateur permanent :
W. WÜST, directeur

Pour la commune de Cornol :
Jos. ROTH, maire

Pour la commune de Bienne :
R. LACHAT, contrôleur des finances

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

OCDE

Le 14 décembre 1960 a été signée à Paris la **Convention de l'OCDE,** organisation de coopération et de développement économique, comprenant les dix-huit anciens membres de l'OECE + les EUA, le Canada et la Commission du Marché commun. La Suisse en fait partie. L'OECE avait contribué grandement au développement de l'Europe affaiblie après la guerre. La création du Marché commun et de l'Association européenne de libre-échange a divisé l'Europe en deux blocs économiques, ce qui a rendu nécessaire un assouplissement des relations telles que les voulait l'OECE. Les USA et le Canada n'ont pas pu s'abstenir à la longue de rester étrangers à la vie économique européenne ou plutôt à un organisme européen chargé de traiter de ces questions sur un plan général. D'où l'OCDE, plus faible dans ses liens que l'ancienne OECE, mais qui constitue tout de même un organisme au sein duquel CEE et AELE se retrouvent pour discuter leurs problèmes. La Suisse a d'ailleurs réussi à sauvegarder dans la nouvelle convention certaines dispositions de l'OECE que les Grands européens ne voulaient plus.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04 ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.